



# CONSTRUCTIONS METALLIQUES

CHAUDRONNERIE

MEMBRE DU JURY

GRAND PRIX  
EXPOSITION INTERNATIONALE MARSEILLE 1908

Chaudières à Vapeur  
de toutes dimensions

CHAUDIÈRES MULTI-TUBULAIRES  
pour toutes pressions 5 à 25 kg  
et toutes dimensions pour toutes usines  
de toutes dimensions

CHAUDIÈRES À BOUILLONNEMENT

## Régis Toya

Grenoble, le 26 Octobre 1906

Téléph. 1070  
1543  
Maison fondée  
à GORRE-GRANDE

Mon Cher Ami,



*Actes du colloque  
Il y a 90 ans naissaient  
les allocations  
familiales  
Grenoble  
le 26 octobre 2006*

Entreprise de Forage  
PAR L'AIR COMPRIMÉ

Le économique pour brûler les déchets  
à l'Atelier (Grenoble 1906)

CONCESSIONNAIRES DE  
l'appareil automatique "MATADON"  
pour toutes usines de toutes dimensions

LES USINES DE TOUTES DIMENSIONS  
sont admises à bénéficier de l'Emprunt  
des Usines de Grenoble  
à l'usine au  
en supplé-

ment :  
Autant de parts qu'ils auront de fois 5 années de présence ininterrompue dans l'usine ;  
Et une part pour chaque enfant vivant ayant moins de 13 ans révolus à ce jour.

II - FACILITES ACCORDEES POUR QUE TOUS LES OUVRIERS SOUSCRIVENT AU DEUXIEME EMPRUNT

Pour permettre à tout mon personnel, Employés et Ouvriers, de souscrire à l'emprunt dans la plus large mesure possible, je vous accorderai plusieurs facilités que je résume comme suit :  
Jusqu'à concurrence de 3 titres donnant 5 francs

# Sommaire

Introduction du Colloque

Lucien JULLIAN

**Président du Comité Régional Rhône-Alpes d'Histoire de la Sécurité Sociale**

---

L'influence du patronat chrétien sur la Protection sociale en Isère au début du 20ème siècle

Annie CHARDON

**Responsable de l'Action Sociale à la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble**

---

Un contexte économique porteur d'un développement social : l'Isère à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle

Jean BILLET

***Professeur honoraire des universités***

***Membre honoraire du Conseil Economique et Social***

***Vice-Président honoraire de l'Unaf***

***Président d'Honneur de l'Udaf de l'Isère***

---

Patronat lyonnais et Allocations familiales

Pierre VERNUS

***Maître de conférence à l'Université Lumière 2***

***Membre du Larhra***

---

# Introduction

**Lucien JULLIAN**

*Président du Comité Régional Rhône-Alpes  
d'Histoire de la Sécurité Sociale*

Une remarque liminaire s'impose : les allocations familiales sont nées d'une double volonté marquée par le service public et l'initiative privée.

Si la création de notre système actuel de sécurité sociale remonte à une ordonnance du 4 octobre 1945, les allocations familiales ont été créées, à la fin du XIXème siècle à l'initiative de certains patrons sociaux on dirait aujourd'hui de sensibilité « chrétienne », ce qui explique d'ailleurs, un volet du présent colloque..

Il est de tradition de se référer à l'initiative, dès 1884, précisément en Isère, de l'entreprise Klein de Vizille qui avait une activité dans le domaine du décolletage et qui aurait créé à cette époque un complément de salaire pour ses ouvriers. Ce complément était proportionnel au nombre d'enfants que les employés avaient à charge.

Je précise il est d'usage, car mes recherches personnelles auprès des Archives Départementales de l'Isère ne m'ont pas permis d'avoir la certification de cette source.

Nombre de patrons du nord et de l'est de la France suivant les grands bassins industriels en particulier la sidérurgie lourde (De Wendel, SCHNEIDER par exemple) ou de la région champenoise (Léon HARMEL instaure à la filature du Val-des-bois une Caisse de Famille dès 1891).

Les modalités retenues à l'époque consistaient à servir des bonifications de la rémunération au personnel dans le but de stabiliser une main d'œuvre volatile voire indocile.

Cet exemple sera également suivi dans certains secteurs de la fonction publique (Ministères des Finances, de l'Instruction Publique et des PTT entre autres.)

A cette époque, la législation familiale n'existe quasiment pas si l'on excepte quelques initiatives par exemple sous l'ancien régime (Edit de Saint Germain en Laye de novembre 1666).

Il faudra attendre le 14 juillet 1913, et le vote de la loi sur l'assistance aux familles nombreuses nécessiteuses pour qu'il y ait une évolution du contexte sociétal en la matière. Cette loi prévoyait le versement d'une allocation à tout chef de famille d'au moins quatre enfants de moins de treize ans et ne disposant pas de ressources suffisantes.

Au mois d'avril 1918, un syndicat patronal de l'Isère, sous l'impulsion d'Emile ROMANET, crée la première Caisse de Compensation au niveau national. Elle est chargée de répartir entre les entreprises appartenant à la même branche d'activité professionnelle (chaudronnerie lourde, ganterie, etc...) la charge des allocations familiales.

Ce système se développera dans d'autres régions et l'on comptera au début des années trente plus de deux cent caisses de compensation.

Par l'instauration de ce « sursalaire familial », versé par certains employeurs à leurs salariés pères de famille, c'est le fondement traditionnel des rapports de travail qui a été bouleversé en introduisant une dimension nouvelle : celle d'individualiser le salaire alloué au travailleur à partir d'un facteur extrinsèque que constitue la situation de famille.

Cette tendance fera d'ailleurs écrire à l'économiste Paul LEROY-BEAULIEU dans son Traité théorique et pratique d'économie politique publié en 1896 : « Un ouvrier serait payé non d'après l'ouvrage qu'il aurait fait, mais d'après ses charges et ses besoins. »

Avec le premier conflit mondial, le souci nataliste des pouvoirs publics va accompagner la pratique du sursalaire familial.

C'est notamment dans ce contexte que seront promulguées deux lois celle précitée du 14 juillet 1913 pour l'assistance aux familles nombreuses et celle du 23 juillet 1923 sur l'encouragement national aux familles nombreuses.

Désormais, toute intervention de la collectivité nationale sur ce point comportera deux volets : la compensation de la charge financière liée à la composition de la cellule familiale et la préoccupation nataliste.

On remarque durant cette période, que le législateur a privilégié une action globale auprès des familles en retenant pour objectif de lui assurer des moyens de subsistance suffisants ou, à défaut, de les compléter. Il introduit, dès l'origine, une étroite corrélation entre le rôle nataliste qu'il lui appartient de remplir et celui de préserver le mieux-être de la cellule familiale.

Une autre remarque d'ordre général s'impose ici : l'impact de la doctrine de l'église catholique dans la France de la fin du XIXème siècle. Position, il faut bien l'avouer, en réaction à la structuration significative du mouvement ouvrier et l'apparition des syndicats.

Dans son encyclique Rerum Novarum, le Pape Léon XIII s'engage et définit une doctrine progressiste en insistant sur le fait que le salaire doit être suffisant pour faire vivre le travailleur et les siens.

Une dissociation est ainsi établie entre la rémunération liée à l'activité produite et la notion de satisfaction des besoins vitaux de celui qui la reçoit. C'est dans ce sens que le monde du travail verra se multiplier les initiatives du patronat chrétien.

Quoiqu'il en soit, c'est à Grenoble, qu'Emile ROMANET, humaniste chrétien, Directeur des Etablissements Métallurgiques Régis JOYA, Président fondateur de la « Ruche populaire » dans le quartier de Saint-Bruno, lancera véritablement ce que l'on pourrait qualifier d' « Institution des Allocations Familiales ».

La position prise par Régis JOYA rejoignait en fait un processus plus fondamental : celui d'instaurer au sein de son entreprise de grosse chaudronnerie et de construction métallique, des rapports patron / salariés sur des bases plus normalisées.

C'est dans cet esprit par exemple, qu'en octobre 1906, il créa un conseil d'usine, véritable comité d'entreprise avant l'heure.

Particulièrement intéressé par les questions de la vie sociale, Emile ROMANET, en plein premier conflit mondial, va inciter, très exactement le 26 octobre 1916, il y a donc 90 ans aujourd'hui, une frange du patronat progressiste à verser des aides aux ouvriers.

Ce jour là, Régis JOYA écrit sous la plume de son Directeur d'alors Emile ROMANET une simple lettre à tous ses ouvriers articulée autour de trois actions susceptibles de les aider d'une part à supporter leurs charges durant le conflit, d'autre part de mieux contribuer au Deuxième Emprunt de Guerre.

La première action consistait une prime individuelle proportionnelle au salaire (20 francs par tranche de 1 000 francs de salaire versé)

La seconde, plus complexe est en quelque sorte un partage de la charge dans l'hypothèse de souscription à l'Emprunt de Guerre.

La troisième et dernière, avec effet au 1er novembre 1916, visait à instaurer un sursalaire pour les personnels ayant des enfants à charge de moins de 13 ans, à raison de 0 fr 20 par jour et par enfant.

Ainsi naissaient les allocations familiales en plein cœur du premier conflit mondial.

Comme le note Paul DREYFUS, son biographe qui n'a pu être des nôtres aujourd'hui, les allocations familiales, aux yeux d'Emile ROMANET, n'ont jamais été un but en elles-mêmes et on ne doit pas les considérer comme une panacée. Elles ne sont qu'un moyen au service de l'homme et constituent un élément de la vaste réforme sociale.

*« La vérité, affirme Emile ROMANET, est dans la collaboration entre les éléments de la production qui tient compte, d'une part de la personnalité de l'ouvrier, de sa dignité d'homme, de ses charges familiales et sociales ; d'autre part de sa valeur*

*professionnelle, donc de son rendement, compte tenu également de la situation économique du jour, dont tout le monde est solidaire. »*

Réforme sociale, réforme de l'entreprise, vont devenir peu à peu le sujet de toutes les réflexions d'Emile ROMANET et vont demeurer, jusqu'à ses derniers jours en 1962, l'objectif de tous ses efforts.

Depuis leur création, les Allocations Familiales ont fait leur chemin.

D'un régime de liberté, on s'est orienté vers l'obligation légale.

Le 11 mars 1932 est en effet promulguée la loi qui officialise les Allocations familiales et qui en étend le bénéfice à toutes les familles de salariés, signe avant coureur de la loi du 29 juillet 1939 plus connue sous le vocable Code de la Famille.

Quels constats quatre vingt dix ans après ?

Tout d'abord la notion de sur-salaire persiste toujours si l'on considère le florilège de prestations dont le but est d'assurer une certaine solvabilisation de la cellule familiale mais la charge n'est plus directement assumée par les employeurs et a tendance d'être celle de la collectivité nationale en son entier.

La protection de la famille dans toutes ses dimensions :

- juridiques : le droit civil s'est fortement enrichi sur cette thématique ;
- sociologiques : par la quête non encore satisfaite d'un habitat conforme ;
- éducatives : par un reprofilage des parcours scolaire et une adaptation de la complémentarité entre les différents temps de la vie des enfants et des parents ;
- économiques : au travers d'une prise en charge de chacun des membres dans un contexte d'assurance collective minimale ;

Tout cela traduit avec des imperfections certes mais une volonté affirmée vers un meilleur accompagnement citoyen.

Notre colloque d'aujourd'hui a des ambitions que je qualifierai de manière non péjorative, de plus modestes.

Il s'agit tout d'abord de tenter de dégager quelle peut être l'influence d'une doctrine, dans ce cas précis la religion chrétienne sur les rapports d'une part entre les individus, d'autre part dans le contexte de l'activité professionnelle. C'est à Annie CHARDON que reviendra cette tâche et je lui en suis par avance reconnaissant.

Bien qu'il n'y ait en apparence pas de corrélation directe dans le contexte de la naissance des allocations familiales entre contexte économique et avancée sociale, l'histoire a prouvé par la suite les réciprocitys dans ces deux formes de prise en charge des besoins des familles. Qui mieux que Jean BILLET avec son passé de professeur des universités, membre du conseil économique et social et militant familial de surcroît pouvait traiter de cette délicate question ? Un grand merci à mon ami Jean.



Enfin, c'est à Pierre VERNUS, lui aussi issu de l'université et membre de Larhra que reviendra la lourde charge de déterminer comment le concept d'allocations familiales, né dans un environnement limité, celui de l'Isère, a pu faire école dans le lyonnais dont l'environnement économique n'était pas tout à fait similaire excepté sur un point : celui de promouvoir une idée certes pas neuve mais incontournable, à savoir assurer le bien être et l'épanouissement de chacun au sein de la Famille.

**Lucien JULLIAN**  
*Président du Comité Régional Rhône-Alpes  
d'Histoire de la Sécurité Sociale*

# L'influence du patronat chrétien sur la Protection sociale en Isère au début du 20<sup>ème</sup> siècle

Annie CHARDON

***Responsable de l'Action Sociale à la Caisse d'Allocation  
Familiales de Grenoble***

**M**ême si les différents chercheurs s'accordent à faire remonter le système d'Allocations Familiales aux Etablissements klein à Vizille qui, dès 1884, versaient à leurs agents des prestations variables suivant leurs charges de familles, il est difficile de retrouver des sources sur cette première réalisation patronale ignorée à l'époque.

En Isère, Emile romanet est bien celui par qui l'initiative privée instaure aux usines joya, dès 1916, un système « d'allocations pour charges de familles » assorti d'un système « d'œuvres sociales » très complet.

L'histoire industrielle et son développement dans l'Isère depuis 1880 accompagne l'histoire sociale et l'explique en partie.

C'est cependant entre 1906 et 1912 que les premières ébauches de « réalisations sociales » s'installent dans le département : joya, navarre, la viscosse, les biscuits brun se disputent alors la main d'œuvre ouvrière.

Pour « paternalistes » qu'ils soient, ces patrons, pour la plupart issus et ancrés dans le courant « catholique militant » de cette époque, n'étaient pas moins préoccupés du rendement de leurs entreprises. Le rendement nécessitait bien sur des hommes, des ouvriers disponibles à l'emploi et qui puissent échapper aux fléaux créés par l'exode rural, l'habitat insalubre, la surpopulation dans les logements, l'alcoolisme, la tuberculose et la déchéance humaine qui s'ensuivait.

Alors, catholiques au grand cœur, philanthropes ou patrons inspirés et soucieux de la rentabilité humaine, sûrement une conjonction des deux, mais on peut constater que ce soit à Mulhouse, Lorient, dans l'Aube ou dans L'Isère, qu'il y a eu un point de rencontre entre l'ergonomie, la sociologie, la psychologie sociale et l'histoire durant ces années là.

Articuler les représentations à la fois techniques et sociales de l'usine, analyser que le travail est autre chose qu'une capacité « mécanique », a conduit à penser qu'il y a un espace entre l'individu et le travail où doivent s'articuler un ensemble de procédures de résolutions de problèmes avec les « savoir faire des individus ».



Les patrons grenoblois avaient choisi d'installer leurs salariés sur le mode de la participation très tôt, en les aidant à « gommer les difficultés de vie » qui pouvaient les rendre moins disponibles à l'emploi.

Grande aventure et vaste programme pour les uns et les autres autour de l'outil de travail émergeant dans l'Isère.

Il n'était pas question, pour aujourd'hui, d'établir une monographie exhaustive des entreprises de cette époque qui, toutes furent « contaminées » à plus ou moins grande échelle par le « contrat social » d'Emile romanet ou des ses homologues nationaux de l'époque : le play, Léon harmel, marschese à Lorient, houzet à tourcoing, etc...

Simplement, mes recherches personnelles dans le cadre d'un mémoire de maîtrise et l'ébauche d'un travail de thèse sur « la nostalgie du paternalisme » aux usines navarre à Champ sur Drac ont entraîné chez moi une curiosité ou une sensibilité à travailler autour de ces sujets, que seule une vie « bien remplie » tant professionnellement que personnellement m'a empêchée, jusqu'alors de poursuivre.

J'ai eu la chance en effet en 1978-1979 de rencontrer encore quelques « témoins vivants » de cette époque.

**Jean BOUCHAYER**, fils d'Aimé, lui-même fils de Joseph « batteur de vergettes » (forgeur de clou), aîné de 17 enfants, fondateur d'un atelier de chaudronnerie et qui s'associera en 1898 avec un ingénieur des arts et métiers, Félix VIALLET, pour fonder sur les rives du Drac les établissements Bouchayer et Viallet »

Vers 1890, ils avaient posé à la limite de St Georges de Commiers et de Champ sur Drac d'énormes canalisations dites « conduites forcées » pour transporter les forces hydrauliques du Drac vers Grenoble, ceci pour l'un de ses amis, Monsieur LEPINE, Directeur de la Société Hydro Electrique Fures et Morges » chargée d'exploiter les richesses en « houille blanche de la région ».

En 1916, Bouchayer et Viallet établira le premier barrage pour une usine hydro-électrique, puis une râperie de bois pour une production future de pâte à papier, première usine exploitée par Aimé BOUCHAYER sur le site de Champ sur Drac.

Monsieur Jean BOUCHAYER, bien qu'âgé, possédait une excellente mémoire de cette période vécue avec son père.

Il me parla en particulier d'André NAVARRE et de l'usine de Champ sur Drac, qu'il a visité avec son père dans une voiture mythique une « Rochet Schneider » (constructeur apparenté aux Etablissements Bouchayer ».

André NAVARRE, collègue de promotion d'Aimé BOUCHAYER sortait de l'Ecole centrale, 3ème de sa promotion. Il s'apparentera plus tard aux BOUCHAYER (on retrouve des liens familiaux dans toute la bourgeoisie industrielle de Grenoble de l'époque).

*Il travaille d'abord à LANCEY avec Aristide BERGES sur la première chute d'eau, mais A. BERGES l'aurait trouvé trop brillant et souhaitera s'en séparer. Il partit avec son contremaître A. THOUVARD en 1898 pour VOIRON aux papeteries LAFUMA. Là aussi, l'association LAFUMA – BERTHOLLET – NAVARRE donnera de trop bons résultats et ses collaborateurs auraient essayé, semble-t-il, de limiter les ambitions d'A. NAVARRE. En mars 1903, il publie une note sur le projet de création d'une usine de pâte à papier mécanique. A. NAVARRE, alors fut invité par Jean BOUCHAYER sur le site de la râperie de champ sur Drac. Il aurait décidé de s'installer là sur le canal. (J'ai retrouvé un fils NAVARRE, Jacques, installé dans le midi, qui accepta de me donner des renseignements complémentaires, ainsi qu'une plaquette publiée en 1918 par son père, que l'on trouvera en annexe du document sur la cartonnerie de l'Isère, que j'ai joint à ce texte (annexe 6)*

*NAVARRE implanta très tôt, dès 1909, autour de l'usine les premières maisons de la Cité Ouvrière, encore présentes à ce jour, mais revendues aux ouvriers à la fermeture en 1978/1980.*

⇒ Pour faire du papier, il faut de l'eau, excellente et abondante, exploiter les bois d'alentour... profiter de la proximité des mines de la Mure pour le charbon.

**Les mines, bien plus anciennes, avaient, elles aussi, développé leur « environnement social » que l'on peut retrouver à susville. La ligne du chemin de fer fut améliorée et une scierie implantée ; elle existait encore en 1980, la scierie pillet.**

⇒ **Pour faire du papier, il fallait aussi une machine et après l'acquisition d'une machine allemande, il s'adressera pour la construction de la deuxième, troisième et quatrième tout naturellement à un autre industriel de Grenoble brenier et neyret, plus tard à travers l'association avec une autre entreprise picard et pictet et par de multiples regroupements deviendra l'empire neyrpic.**

**A l'époque, déjà au sein de la Ruche populaire St BRUNO, on retrouvait Maurice gariel, futur PDG de neyrpic. Le coût astronomique de la machine et sa taille impressionnante faisait déjà travailler une centaine d'ouvriers dont 20 femmes.**

**A la quatrième, ils étaient 400. Les femmes, recherchées pour leur « doigté » pour compter les cartons en sortie de machines, étaient occupées**

**entre les plages de tri à « coudre des gants ». On retrouve ici l'industrie de la ganterie encore en plein essor.**

*Le Gantier PERRIN fournissait le travail et le récupérait à l'usine et à côté de la salle des machines, un petit atelier « gants » fonctionnait. La ganterie est restée associée jusqu'en 1940 aux caisses de compensation avec la métallurgie. Cette industrie correspondait bien aux besoins de l'époque, car les femmes appréciaient ce travail « à domicile » qui leur permettait de concilier « vie familiale et professionnelle ».*

*A la même époque, et dans la famille PERRIN, s'installait au Grand Lemps, une usine de tissage de soierie. Elle existe encore, et fournissait, il y a peu de temps encore, les soies des fameux « carrés » de grands couturiers (Céline, Balenciaga, Dior, etc...). Elle aussi développe autour de l'usine une politique de logements ouvriers et de jardins et les œuvres sociales inspirées de celles de ses prédécesseurs.*

*A Grenoble, également la « soie artificielle » s'implante. Se développait aux usines de la Viscose au Rondeau la même politique : cité ouvrière/jardins populaires. La Cité Viscose exhalait certains jours une odeur particulière et, selon la direction du vent « on sentait dans les rues de Grenoble soit la Viscose, soit les biscuits BRUN (plus agréable) ».*

*Le Comte hilaire de chardonnay, inventeur du procédé « soie artificielle » exploité par la viscose.*

*En 1904, Monsieur Gaetan brun, puis sa légataire, Madame darré-touche, fondèrent la biscuiterie brun, encore couplée avec d'autres activités : distillerie, transport, boulangerie.*

*Raymond bouton*

Comment ne pas revenir à Grenoble, au cœur du sujet.

### **Les établissements JOYA, La Ruche populaire St Bruno et Emile ROMANET.**

C'est à travers les écrits bien connus de Paul dreyfus ou plus tard de Dominique ceccaldi , ceux d'un collègue de la CNAF mes propres recherches et l'aide d'un ancien ingénieur de Bouchayer Viallet, Monsieur savoyard qui avait conservé des archives personnelles confiées par E. romanet, que je tente de vous reconstituer l'époque, le contexte et l'homme.

## LES ETABLISSEMENTS JOYA

Fondés en 1848 à Vizille par Charles joya pour la construction d'appareils de chaudronnerie, ils furent transférés à Grenoble pour évoluer et construire notamment des chaudières à vapeur, des distillateurs.

Aidé par son fils Joamy, c'est lui également qui osa accrocher au flanc de la montagne, la première conduite forcée participant à l'essor de la houille blanche. Régis joya, son petit fils, apportait, avant la mort de son père en 1910, de très fortes transformations aux usines : 400 employés.

Régis joya est assisté par deux collaborateurs : Emile romanet et Gabriel maillet.

Les établissements, occupant une superficie de 17 000 m<sup>2</sup> entre la rue Nicolas Chorier et la rue d'Alembert et Abbé Grégoire à Grenoble, furent rapidement transformés en société anonyme. Celle-ci associée à la banque chardonay et Convoisin-Berthoud à Paris.

Régis joya et ses collaborateurs sont persuadés que s'ils ont réussi cette ascension, c'est qu'ils se sont efforcés, parallèlement à l'amélioration technique et commerciale, de susciter au sein de l'entreprise une union la plus étroite entre la Direction, le capital et le travail.

Depuis longtemps déjà, les établissements joya ont acquis dans les milieux industriels grâce à leurs œuvres sociales une notoriété spéciale ; ils se sont attachés leur personnel qui constitue une élite dévouée. Je rappellerai ici quelques unes des réalisations :

- **Société de secours mutuels avec retraites**
- **Conseil d'usine**
- **Cours d'apprentissage**
- **Prime au mariage et prime au berceau**
- **Allocations familiales**
- **Retraites, œuvres supplémentaires**
- **Dispensaire et soins à domicile**
- **Assurance vie**
- **Jardins ouvriers.**

La société prévoyait également d'affecter une part des bénéfices aux œuvres ainsi créées.

Fondé en 1906, le Conseil d'Usine de joya ne correspond pas à la vision des jeux de rôle de nos entreprises modernes, mais il constitue une étape importante sur la voie du progrès social.

Il associe les ouvriers ayant 20 ans de présence de l'entreprise, vus comme les « sages » parmi leurs confrères, qui comptent sur eux pour entretenir l'esprit d'usine.

Dès 1908, joya décide d'intéresser les salariés « aux économies obtenues dans l'exécution des travaux ». Il persévéra et, plus tard en 1920, en témoignage de reconnaissance, tout le personnel se cotisera pour lui offrir un buste de lui-même lors d'une immense fête familiale..<sup>1</sup>

Régis joya laissera e. romanet aller de l'avant, dans le domaine social et la gestion du personnel.

---

<sup>1</sup> Annexe 1

En 1911, le centre d'apprentissage est ouvert et complété par un système de parrainage. Le « parrain » doit veiller à la bonne conduite de l'apprenti, lui donnera des conseils techniques et des « tours de main ». Il veillera à ce qu'il n'exécute pas des travaux au dessus de ses forces. Ce système sera étendu en 1917 à toute l'industrie métallurgique de Grenoble.

e. romanet a aussi ses ennemis qui le trouvent austère et moralisateur.

## ST BRUNO – L'ENVIRONNEMENT –LA RUCHE POPULAIRE

Quartier modeste entre fortifications, gare et rives du Drac, le quartier est aussi très commerçant.

Des artisans, des usines mégisseries et tanneries qui travaillent (pour les gantiers), les boutons pressions avec le fabricant Raymond Bouton (dont il subsiste un musée) et les deux grosses chaudronneries, joya et bouchayer.

En 1865, avec 6 000 habitants, a été créée une paroisse avec une église sans caractère mais avec les 20 000 habitants en 1910, elle est pleine le dimanche de gens simples et fervents.

Pour les « anticléricaux », il y a les cafés alentour et ils sont nombreux à critiquer cet homme austère, trop près des curés !

Albert le mun qui, à la Tour du Pin, a fondé en 1870 le premier cercle catholique s'intéresse à cette paroisse. A partir de 1901, une équipe d'animation et de conférenciers structure le cercle où se réunissent patrons éclairés et familles ouvrières.

En 1905, les réalisations de st bruno avaient même été présentées au Pape Pie X. En 1930, la brochure « Capital Direction Travail » sera à nouveau bénie par le Pape en place.

Devant la misère locale, le cercle crée à 7 personnes : un médecin, un professeur de faculté, un peintre, un négociant, un employé sncf, un industriel et un banquier « l'assurance par le travail ». Sorte d'A.N.P.E., ce bureau accueille les chômeurs... et gère un bureau de placement.

S'inspirant de l'exemple de Mulhouse à travers les conférences et les contacts, Emile romanet et ses amis créent la « Ruche populaire ». Au-delà des mots désuets, c'est une sorte de « précurseur » d'un service de la famille et de la Sécurité Sociale.

Peu de traces de cette Ruche sont restées, à part quelques écrits dans une revue « l'Echo de St Bruno » dont j'ai pu retrouver quelques exemplaires dans les archives de Monsieur savoyard disparu depuis, archives que je recherche encore, n'en ayant pris que quelques photocopies à l'époque.

Un article de 1926 rapportait le 20ème anniversaire de la Ruche en présence de Monseigneur caillot, Evêque de Grenoble.

La Ruche fonctionnait avec quelques subventions municipales, les dons privés et les cotisations des adhérents. (Félix viallet, alors Maire de Grenoble, est sensible à ce qui se passe dans ce quartier). C'est lui qui encourage la construction des immeubles « Haussman du centre ville »,

Pas de frais généraux, le personnel est bénévole. Les locaux très « sobres », la salle de lecture accueille du monde pour lire la presse ou les ouvrages prêtés ou donnés à l'association.

De grands noms parmi les bénévoles :

Descos du Collombier, Maurice gariel, Cécile poncet, journaliste, un professeur de droit, Madame cruche, un professeur du lycée Champolion, Monsieur gallot, un ancien magistrat, Monsieur vellot, fondateur dans le quartier Bajatière des jardins ouvriers et l'évêque lui-même.

e. romanet inspiré à l'époque par d'autres modèles ? Ce n'est pas sûr !

Certes, Mulhouse, Lorient, le Val d'Oise nous sont maintenant connus comme simultanés mais il y a peu de communication sur le sujet à l'époque. Le modèle bruxellois le fascinera plus tard avec le modèle des « jeunesses ouvrières chrétiennes ».

Le 4/10/1916, au moment où la bataille de Verdun fait rage et dans la salle des fêtes de St Bruno transformée en hôpital, e. romanet relaie l'appel à l'effort de guerre et constate que la pauvreté des ouvriers ne leur permet pas, bien sûr, de participer à l'emprunt. Sa prise de conscience est brutale. Les salaires ne suffisent plus à faire vivre les familles même chez joya.

Il enquête, il va dans les familles, consulte les ouvriers, revoit les fiches de paie.

Il compare, calcule, interprète et soumet à Régis joya des propositions que celui-ci entérine aussitôt. Une somme proportionnelle au salaire et au nombre d'enfants à charge de moins de 13 ans sera versée aux ouvriers.

Très vite, il envoie au personnel une lettre restée célèbre pour les aider à participer à l'emprunt de guerre. A cette lettre, les ouvriers répondaient pas la signature collective d'un mot de remerciement resté lui aussi célèbre <sup>2</sup>

---

*C'est le principe des Allocations Familiales qui vient de voir le jour.*

*Après beaucoup d'hésitations, c'est l'ensemble du Syndicat Patronal qui l'imite le 27/11/1916.*

---

Aujourd'hui, sachant qu'en France en 3 points simultanément, le même dossier avance à Lorient, à Tourcoing, à Grenoble, il importe peu en fait de savoir, à quelques semaines près, qui fut le premier créateur des Caisses de compensation.

e. romanet ne connaissait pas les deux autres artisans, semble-t-il, pas plus que les deux autres ne le connaissaient, mais laissons à e. romanet en notre bonne ville de Grenoble, le bénéfice de celui qui porta jusqu'au bout et infatigablement le dossier des Allocations Familiales. Il est bien reconnu, à ce titre, le père des Allocations Familiales.

Peu connu en France et à Grenoble, il sera mieux reconnu à l'étranger et par le bureau international du travail. En 1922, il y a déjà 81 caisses de compensation.

e. romanet a beaucoup écrit tant sur le plan de la spiritualité qu'autour du rapport Entreprise et Social, brochures, articles, etc...

---

<sup>2</sup> annexe 2

La revue « les Alpes industrielles » en 1921 publie un article sur joya. En 1922, le deuxième congrès des Caisses de compensation se tient à Grenoble la même revue en publie le compte rendu.

## Le patronat chrétien et son évolution

Parler de l'héritage sur le patronat chrétien et son évolution est difficile, et pourrait faire l'objet d'une recherche plus appropriée.

Parler de l'héritage de ces « grands de l'histoire » du catholicisme militant » est peu aisé mais on retrouve dans chacune des grandes industries, des « descendance » plus ou moins affirmées.

Chez les imprimeurs, la famille dardelet, par exemple, dont l'un des fils, Bruno, imprimeur, eut l'idée et participait à l'émergence de « Grenoble Solidarité », association dont quelques initiatives subsistent encore.

Chez bouchayer et viallet, où jean essaya de maintenir « l'esprit maison » avec l'aide de quelques ingénieurs tel Monsieur savoyaud.

Chez les gantiers, la famille perrin et d'autres entreprises adhèrent très vite à la proposition de s. merceron-vicat (la mère du service social en opposition au père des Allocations Familiales) de faire adhérer à la Caisse de compensation les ganteries pour que les ouvrières à domicile puissent en bénéficier.

A valisère, la famille clément introduit la participation des familles et même des enfants au bénéfice des familles (j'ai défilé pour la pub Valisère en 1949).

Au côté d'Aimé bouchayer qu'e.romanet était allé chercher comme chef de file de l'industrie grenobloise, se rangèrent immédiatement Henri bouvier, André neyret, Maurice gariel, vialis, raymond. Les autres sont venus très vite !

En 1923, la Caisse de compensation créait le premier service social des Allocations Familiales confié à Mademoiselle merceron-vicat (ciments vicat) Ce service social accompagne, depuis cette période, la montée en puissance des prestations.

## NAVARRE « l'infrastructure sociale »

### Les constructions

- **Achat de toutes les maisons libres du village dès 1910**
- **Premières constructions en**

<b>1912 :</b>	<b>5 maisons d'ouvriers</b>
<b>1913 :</b>	<b>10 maisons d'ouvriers</b>
<b>1915 :</b>	<b>fabrique 200 m<sup>2</sup></b>
<b>1917 :</b>	<b>4 maisons d'ouvriers</b>
<b>1918 :</b>	<b>magasin de marchandises</b>
<b>1919 :</b>	<b>scierie</b>
<b>1920 :</b>	<b>salle des fêtes</b>
<b>1920 :</b>	<b>cités et maisons ouvrières</b>
<b>1926 :</b>	<b>20 maisons d'ouvriers</b>
<b>1930 :</b>	<b>agrandissement usine</b>
<b>1930 :</b>	<b>44 logements ouvriers</b>

**Le logement est gratuit -> 216 logements en 1930 <sup>3</sup>**

### L'infrastructure sociale

- L'école privée : 100 enfants ) le personnel était  
La garderie, ancêtre de la maternelle ) rémunéré  
La crèche pour les plus petits ) par l'usine
- La chapelle construite par NAVARRE coexistait avec l'Eglise du vieux village avec l'Abbé PICHAT très lié à l'usine. Gère une énorme chorale, « les brailards » disaient les ouvriers.
- La fanfare : à côté de la chorale, on retrouvait les « fanfarons » gérée par le directeur. Ils acquirent une telle représentation que des musiciens furent embauchés, parfois même achetés, par l'usine.
- L'équipe de rugby : elle ira en championnat de France 3 fois. Là aussi, certains joueurs furent « achetés ».
- ainsi que d'autres activités <sup>4</sup>

Annie CHARDON  
**Responsable de l'Action Sociale**  
**Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble**

---

<sup>3</sup> annexe 3

<sup>4</sup> annexe 4





Comité Régional  
Rhône-Alpes  
d'Histoire de la  
Sécurité Sociale

# Un contexte économique porteur d'un développement social : l'Isère à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle

**Jean BILLET**

***Professeur honoraire des universités  
Membre honoraire du Conseil Economique et Social  
Vice-Président honoraire de l'Unaf  
Président d'Honneur de l'Udaf de l'Isère***

L'économie support du progrès social et familial.  
L'exemple du département de l'Isère.

Le département de l'Isère a la réputation d'avoir été pionnier dans le domaine de la protection sociale. Il en a gardé l'image d'un département ouvert aux problèmes vécus par les populations et plus particulièrement les familles. Ce trait, il le doit à l'ancienneté du développement industriel et à l'existence d'un patronat ouvert aux idées sociales, sous l'influence du catholicisme, mais aussi à un contexte économique favorable. Le XIXème, dans son ensemble, mais surtout la fin de ce siècle, connaît une mutation brutale, avec l'arrivée du chemin de fer certes, mais surtout avec l'utilisation de la force hydraulique et de l'hydroélectricité qui ouvrent des créneaux nouveaux de production orientés vers des spécialités de pointe, dans une société ruinée par la crise tant industrielle, que rurale.

**On assiste, ainsi, à la convergence des initiatives d'une pépinière d'entrepreneurs conscients de leur rôle dans la société et responsables face à leurs ouvriers. N'oublions pas que les conditions des travailleurs étaient, à l'époque, très rudes et voisines de la misère. La journée était de 12 heures, avec une pose réduite pour le déjeuner. Bien souvent le repas hebdomadaire n'existait pas, ni l'assurance accident ou maladie ou les retraites. Les conditions de vie étaient difficiles et contraignantes tout particulièrement pour les familles.**

**Cet exposé n'est qu'un survol d'une histoire riche et complexe. Pour la partie sociale, il existe divers ouvrages de référence :**

**Paul Dreyfus : « *Emile Romanet, père des allocations familiales* » – 1965**

**Claude Muller : « *Le Dauphiné, berceau de la solidarité* » – 2005**

**J'ai utilisé ces sources dans un domaine sur lequel personnellement j'ai pu travailler.**

### **Essor économique et mutations sociales dans le département de l'Isère**

Le département de l'Isère entre dans l'ère du progrès au cours du XIXème siècle et surtout au début du XXème siècle. Il est probable, d'ailleurs que l'économie de guerre ait donné les moyens de leur politique aux patrons dans plusieurs grands secteurs de production : métallurgie, textile, pour mettre en œuvre des innovations sociales.

**La reconstruction du tissu économique suit une période difficile pour l'économie isérois. Certaines branches connaissent un essor comme la ganterie, après le traité avec l'Angleterre de 1860 qui fournit du travail à nombre de petites entreprises ou travailleurs individuels. D'autres secteurs connaissent des crises profondes. C'est le cas du textile dans le bassin de Vienne par exemple. Dans les années 1846-1848, la mévente du drap se traduit par une chute des prix de la production ; la fermeture d'usines et le chômage. On ouvre les ateliers de charité. La soierie est aussi en crise avec la maladie de la soie et l'effondrement de la céréaliculture. Par contre, les métallurgistes s'en sortent mieux.**

**Un des moteurs essentiels a été l'exploitation de la houille blanche, énergie à faible coût, renouvelable et dont la région était bien pourvue, du moins au départ. Dès 1863, l'industriel grenoblois Joyat lança une chute d'eau de 80 m pour fournir de la force à l'usine Vicat d'Uriage. En 1964, Neyret (stéphanois d'origine) reprend le haut fourneau de Riouperoux et disposant de la chute d'eau, se lança dans la**

**papeterie. Ce tournant a été décisif car il a suscité une dynamique dont les effets sont réels encore aujourd'hui et qui a été insufflée par une pépinière d'inventeurs et d'hommes exceptionnels.**

#### **L'œuvre de grands patrons**

**La fin du siècle est pour l'Isère une période de fertilité intellectuelle et technologique. La plupart sont issus de la montagne voisine ou plus lointaines : Aristide Bergès vient des Pyrénées, Anatile Matussière et A Ferdet du Massif Central. La papeterie a joué un rôle pilote. La consommation de papier augmente rapidement avec l'instauration de l'école obligatoire, la diffusion du livre et du savoir (livre à un franc le kilo de A. Bergès). Pour produire massivement, il faut disposer d'une énergie puissante et continue à coûts minimaux, ce qui correspond à l'utilisation de la force motrice hydraulique. L'idée de sa domestication était « dans l'air ». Des tentatives ont été faites dans d'autres régions comme la Forêt Noire. Des projets s'élaborent tels ceux de Matussière et Fredet dans la vallée du Grésivaudan. Mais c'est Aristide Bergès qui le premier se lança dans l'aventure à Lancey car il fallait maîtriser des forces considérables. L'usine de Lancey dispose en 1869, d'une chute de 180 m qui libère 20 kg de pression par centimètre carré à la base. D'où l'exploit des « chaudronniers » grenoblois pour maîtriser la résistance des conduites et le maniement des vannes car l'eau était utilisée « en direct » pour faire fonctionner les machines principalement les défibreurs et fournir la pâte à papier. Un pas décisif fut cependant franchi lorsqu'on accoupla des alternateurs aux turbines pour obtenir l'électricité ce qui eut plusieurs conséquences : la possibilité de transporter la force et de déconnecter l'usine de la chute, les premiers sites utilisés étant souvent mal adaptés aux conditions de production ou de commercialisation. De nouvelles technologies et de nouveaux processus de production sont inventés et mis en œuvre dans notre région :**

- Production d'aluminium par voie électrolytique (Frogès)**

- **Fours électriques pour fabriquer des aciers spéciaux**
- **Electrochimie**

**Les principales bénéficiaires en furent les vallées alpines, mais aussi les vallées de l'avant pays (Fure, Morges)**

Dans le sillage, d'autres branches retrouvent une expansion : ciment prompt mis au point par Vicat, des métallurgistes, comme Paturle qui reprend les établissements des moines de la grande chartreuse et se lance dans la production des limes métalliques à Saint Laurent du Pont...

**Le Dauphiné et l'Isère principalement connaissent des foyers de vie économique dynamiques dans le bassin grenoblois, mais aussi ceux de Vienne, Voiron, Rives.**

**Ces chefs d'entreprises ont joué un rôle important dans l'humanisation des conditions de vie de la population laborieuse dont ils se sentaient souvent très proche par philanthropie ou par la force de leurs convictions religieuses. Aristide Bergès, par exemple payait bien ses ouvriers pour qu'ils puissent assumer de façon responsable leurs charges de logement, de retraite ou de protection sociale. Cette volonté de solidarité est d'ailleurs un principe déposé, ancré dans les comportements sociaux ou collectifs (cf Claude Maller) Des initiatives se sont manifestées très tôt comme dans le lyonnais voisin en direction des plus démunis ou des exclus de la société : œuvre de la Miséricorde en faveur des prisonniers ; actions solidaires en direction des orphelins ou des enfants abandonnés, des apprentis indigents... C'est dans le même esprit qu'ont été créées les sociétés de secours mutuel premiers pas vers la protection contre les risques de la vie. Les gantiers ont été des précurseurs, en regroupant salariés et employeurs pour créer des organismes de prévention contre la misère car souvent leur personnel œuvrait dans des conditions déplorables, situation qui rejaillissait sur leur vie familiale. Or, cette main-d'œuvre était nombreuse à Grenoble et dans les zones rurales proches un peu comme les industries de la soie ont dispersé le travail sur l'avant pays dauphinois. Dès 1803, deux grenoblois, André Chevalier et Charles Renaudon (qui fut maire de la ville) et avec l'appui du Préfet (Joseph Fourier) ont lancé une société de secours mutuel avec la création d'un fonds alimenté par**

les gantiers les plus fortunés et les teinturiers. C'est l'amorce d'une avancée sociale prometteuse. D'autres corps de métier se lancent, à leur tour, société de bienfaisance des cordonniers, des peigneurs de chanvre (métier à fort risque sanitaire)... si bien qu'une bonne partie de la population grenobloise est concernée surtout après la loi organique du 26 octobre 1852 qui accorde des avantages aux mutuelles et encourage leur création.

Si la franc-maçonnerie joua un rôle, celui du patronat chrétien a été déterminant. C'est grâce à lui que naissent les allocations familiales ou du moins des compléments de salaire pour les enfants.

Les initiatives patronales en matière d'allocations aux familles de leurs employés (cf Paul Dreyfus)

Bénéficiant d'un contexte économique favorable et dans un souci de plus de justice, conformément à la doctrine sociale de l'église qui est exprimée par l'encyclique « Rerum novarum » du Pape Léon XIII, des mesures sont prises dans certaines entreprises. C'est le cas de l'entreprise Joyat, sous l'impulsion de son patron et de son directeur, Emile Romanet. Ils contribueront à jeter les bases d'une politique sociale de l'entreprise et réussiront à mobiliser les employeurs pour prendre en compte la charge d'enfants par un accompagnement salarial. La réussite de l'économie de guerre le permettait. Le 16 octobre 1916 le projet se concrétisa *« enfin à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain et tant que dureront les hostilités, j'accorderai une bonification à tous les chefs de famille avec enfant de moins de 13 ans »*. On ne peut, peut-être pas encore parler d'allocations familiales ; c'est en tout cas une avancée sociale et un pas fait pour en faire admettre le principe. La mesure s'institutionnalise progressivement avec la création des caisses de compensation. Il s'agissait alors d'étendre des mesures qui au départ ne concernent que quelques entreprises à un groupe d'employeurs qui supporteront collectivement la charge globale des prestations grâce à un financement assis sur une cotisation. Un tel

**système avait été mis en place à Lorient juste avant celui de Grenoble et avant de l'être dans d'autres régions. Ce sont des données que vous connaissez bien.**

**La contribution iséroise a joué un rôle moteur dans un lent cheminement qui trouvera son expression pleine en 1945.**

Cela tient à la convergence de la volonté de patrons sociaux et d'un contexte économique performant, bien que ce dernier se dégrada dans l'entre deux guerres. Elle correspond aussi aux vœux et attentes des associations familiales déjà actives depuis le début du siècle, très sensibilisées par la crise démographique qui affecte notre pays et pèse aussi sur sa vitalité économique. La ligue des familles nombreuses iséroise, regroupée avec les autres fédérations régionales dans l'union dauphiné-cévennes dont le siège est fixé à la Chambre de commerce développe déjà des thèmes de réflexion couvrant tout le champ de la politique familiale : législation fiscale, assurances sociales, allocations ou prestations familiales, vote familial.

La période de croissance économique départementale se fonde toutefois rapidement dans la morosité générale et nationale. L'impulsion donnée à l'économie dauphinoise atteint son apogée avec l'exposition internationale de la houille blanche et du tourisme qui s'est tenue en 1925 à Grenoble et qui a été une vitrine du savoir-faire régional et de ses réussites industrielles. Elle est l'alliance de la houille blanche, de l'or blanc et je rajouterai de l'or gris (ciment et architecture du béton). Les fondements de la réussite grenobloise s'appuient sur une solide expérience technique et productive : papeterie, métallurgie, chimie, textile avec des activités plus classiques comme la laine, le coton ou la soie et des fabrications nouvelles : fibres artificielles puis synthétiques. Des branches nouvelles s'implantent ; d'autres sont relancées. En 1920, Merlin Gerin s'installe à Grenoble. Spécialisé dans la construction d'équipements pour le transport et la distribution électrique, l'entreprise deviendra la plus importante du département après 1945. La chimie, la cimenterie, le bouton pression (Etablissements Reymond) résistent ou se développent. Par contre, la ganterie amorçe son déclin tout comme le textile. L'économie industrielle souffre d'un vieillissement des installations et des structures. On constate un manque d'investissements dans un contexte économique refermé sur lui-même. Les crises se succèdent ou s'amplifient comme celle des années 30. Un exemple significatif est la faillite, dès sa mise en service, de l'usine de la Viscamine à Poncharra. Usine neuve, très moderne et conçue globalement avec ses cités ouvrières mais qui n'a pas trouvé sa place sur les marchés.

**De même, pour son expansion, l'activité économique a pu bénéficier dès ses origines, d'un potentiel humain grâce à la main-d'œuvre montagnarde, libérée par la crise des productions traditionnelles (agricoles ou artisanales) puis de forts courants migratoires provenant d'autres pays proches ou plus lointains. Elle a pu compter enfin sur la présence d'un foyer scientifique et de recherches sans cesse innovateur et dont le point de départ est lié à la naissance de la houille blanche, branche de pointe dès son origine. Grâce à la sagacité d'un patronat inventif fut créé dès le début du Xxème siècle l'Institut Electrotechnique de Grenoble qui essaima rapidement en écoles d'ingénieurs de haut renom. Le renfort est fourni par des laboratoires à la pointe du progrès**

**et par la capacité de la ville à fixer des universitaires et chercheurs de très haut niveau. Dès 1928, par exemple, la recherche s'oriente vers le magnétisme sous l'impulsion de Louis Néel, Prix Nobel de Physique, puis sur le nucléaire avec la création du Ceng, rattaché au Cea en 1945. Ajoutons les laboratoires du Cnrs, ou du secteur privé. Le pôle de recherche s'internationalise avec le réacteur à haut flux et le synchrotron. Il s'oriente vers la micro-électronique, l'informatique, enfin vers les technologies du silicium. On aboutit à la création de Minatee qui est un des pôles nationaux (et même internationaux) de microtechnologie et de nanotechnologie associant recherche, recherche développement dans les secteurs les plus avancés tant du domaine public que privé. L'essaimage industriel devrait renforcer le potentiel productif régional en lui donnant les moyens d'insertion dans l'économie de demain.**



## Conclusion

La capacité innovatrice des milieux industriels et grenoblois ont permis de surmonter les crises qui marquent l'histoire des entreprises ou de la vie économique régionale et donner à la région une étonnante faculté d'attraction à laquelle a contribué le tourisme surtout actif après 1945 et qui a permis la revitalisation d'espace montagnard en perte de vitesse, voir en déshérence<sup>5</sup>. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer une symbiose entre les secteurs d'activité économique et le social pour lequel notre département a toujours été en avance.

Jean BILLET

*Professeur honoraire des universités  
Membre honoraire du Conseil Economique et Social  
Vice-Président honoraire de l'Unaf  
Président d'Honneur de l'Udaf de l'Isère*

---

<sup>5</sup> Haute montagne, station de sports d'hiver, accueil vert, parcs naturels régionaux et nationaux

---

# Patronat lyonnais et la mise en place des allocations familiales dans les années 1920

**Pierre VERNUS**

*Maître de conférences en histoire contemporaine  
Université Lumière Lyon 2*

**U**n certain nombre d'études récentes ou plus anciennes ont souligné la variété des inspirations à l'origine des systèmes d'allocations familiales et ont éclairé la mise en place des systèmes de caisses de compensation. Elles ont insisté sur le rôle des milieux catholiques sociaux dans la diffusion de l'idée d'octroyer un complément de rémunération aux travailleurs chargés d'enfants et dans l'élaboration de la notion de sursalaire familial qui se situe à la convergence du thème de la famille et du « juste salaire »<sup>6</sup>. Cet intérêt pour la situation des chefs de famille se nourrit d'une préoccupation nataliste mais il s'inscrit aussi dans une perspective de moralisation et de contrôle de la main-d'œuvre ouvrière. Les effets démographiques de la Première Guerre mondiale et ses conséquences inflationnistes ont renforcé l'attention pour la difficile situation matérielle des familles ouvrières alors que l'intensification des conflits sociaux et de la menace révolutionnaire a poussé une partie du patronat à rechercher les voies et les moyens de garantir la paix sociale. Par ailleurs, les réflexions sur la prise en charge de l'enfant et les mesures allant dans ce sens ne sont pas nouvelles. Elles ont parcouru le XIX<sup>e</sup> siècle, mais elles relevaient avant tout de l'assistance<sup>7</sup>. En revanche, l'intégration de cette prise en charge dans le cadre des revenus professionnels est plus tardive.

**Cependant, l'histoire institutionnelle, le développement, le fonctionnement et l'action des caisses de compensation**

---

6 (Ceccaldi 2005, 14-16; Hatzfeld 1971, 173-174; Montès 2004; Talmy 1962)□

7 (De Luca 2002)□

restent encore largement méconnus. D'autant plus que ces nombreuses structures sont d'une grande diversité puisqu'elles ont été fortement marquées par le contexte local (caractéristiques du tissu économique, structuration du mouvement patronal, expériences antérieures etc.) dans lequel elles ont émergé<sup>8</sup>. Leur étude se heurte à un problème majeur : celui de la préservation de leurs archives. Cet obstacle explique la profonde méconnaissance des structures lyonnaises d'allocations familiales mises en place à partir de 1920, alors qu'elles sont parmi les premières à s'organiser - même si elles se constituent plus tardivement que les caisses de Lorient, Grenoble ou Roubaix -, qu'elles furent parmi les plus importantes de France, qu'elles développèrent un ensemble remarquable de services sociaux et, enfin, que leurs représentants jouèrent rapidement un rôle majeur au sein des instances nationales de coordination et de propagande. Pourtant, des recherches menées sur le mouvement patronal lyonnais ont permis de mettre à jour des sources inédites ou inexploitées<sup>9</sup>, de combler en partie cette lacune et de proposer un premier tableau qui reste à compléter. L'exemple lyonnais confirme d'ailleurs le lien étroit – que l'on peut observer dans d'autres régions<sup>10</sup> – entre le mouvement patronal – ici l'Association industrielle, commerciale et agricole (A.I.C.A.) et les principales chambres syndicales locales lyonnaises - et la mise en place des caisses de compensation. Dans un premier temps nous évoquerons la formation et l'essor du système lyonnais des allocations familiales avant de nous intéresser au développement conjoint des prestations et de l'action sociale proposées par les caisses ainsi qu'aux structures périphériques qui avaient été mises en place.

---

8 (Montès 2004 : 254)□

9 Il s'agit notamment des comptes-rendus des assemblées générales de l'Association familiale lyonnaise de la teinture, de l'impression et de l'apprêt découverts parmi les archives du Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et région. Nous avons actuellement repéré deux registres. Le premier couvre la période courant de la création de l'association (avril 1928) au 1<sup>er</sup> février 1928, le second concerne les assemblées tenues entre le 30 mars 1928 et le 19 juin 1942. Ces documents sont actuellement conservés aux archives départementales du Rhône (sous-série 154 J, archives du syndicats de l'ennoblissement textile Lyon et région, en cours de classement). Il faut aussi évoquer les publications de l'Association industrielle, commerciale et agricole, *Organisation et production*, qui fournit des informations sur l'activité de la caisse d'allocations familiales de Lyon et de la région.

10 On sait qu'il est établi dès l'origine à Grenoble où, en avril 1919, sous l'impulsion de Romanet, la création de la caisse d'allocation familiale se fait en liaison avec le Syndicat des constructeurs, mécaniciens, chaudronniers et fondeurs de l'Isère (Ceccaldi 2005 : 19-23)□ mais on retrouve ce lien à Roubaix (Daumas 2002)□.

## **1 - La mise en place et le développement du système lyonnais**

**D'origine patronale la mise en place des caisses de compensations lyonnaises doit être éclairée à la lumière du milieu dans lequel elles ont été constituées, de la structuration du mouvement patronal local et régional et de ses ambitions.**

### **Le contexte**

#### **Le milieu lyonnais : natalité et christianisme social**

**À la veille de la Première Guerre mondiale, un groupe de chefs d'entreprises marqués par le libéralisme économique, le christianisme social et le familialisme s'active au sein des milieux industriels lyonnais. Proche du député Édouard Aynard, qui disparaît en 1913, il a longtemps dominé la chambre de commerce et conserve une influence sociale et politique notable au sein des milieux économiques lyonnais. Auguste Isaac (1849-1938) et Joseph Gillet (1843-1925) en sont deux des principales figures. Le premier, qui a succédé à É. Aynard à la tête de la chambre de commerce, devient ministre du Commerce en 1919 et a été porté à la tête de la Fédération républicaine. Profondément catholique, lié au mouvement leplaysien et grande figure du mouvement familialiste, il préside le premier congrès de la natalité à Nancy en 1919 et est porté à la tête de La plus grande famille, organisation fondée pendant le conflit. Son ami Joseph Gillet, dirige la principale entreprise de teinture de la place lyonnaise qui a connu ensuite des extension dans les textiles artificiels et la chimie. Il est d'abord un des piliers des milieux libéraux lyonnais, réseaux tout à la fois politiques, d'affaires, intellectuels et familiaux<sup>11</sup>. Comme A. Isaac il appartenait au premier cercle des proches d'É. Aynard auquel il était aussi attaché par des liens familiaux<sup>12</sup>. Politiquement, il est donc lié au Centre gauche et au courant modéré. En 1903, lors de la fondation de la Fédération républicaine, il est un des six Lyonnais qui siègent conseil général du nouveau parti<sup>13</sup>. Il**

---

11 (Joly 2004)□

12 (Geneste 2004 : 49)□

13 Outre Joseph Gillet, il s'agit d'Édouard Aynard, d'Auguste Isaac, de Jean Coignet, d'Achille Lignon et de Joseph Garin. Seul le dernier n'a pas appartenu à la chambre de commerce (Bernard 2004 : 179).

retrouve aussi les représentants du milieu libéral lyonnais dans les conseils d'administration de grandes entreprises régionales ou de la chambre de commerce<sup>14</sup>. Des liens familiaux ont été noués dans le Nord avec la famille Motte. Idéologiquement ce milieu adhère au libéralisme économique, ce qui induit un fort anti-étatisme d'autant que le régime parlementaire est accusé de favoriser l'accroissement des dépenses de l'État au lieu de veiller à leur stricte limitation. Sur le plan social il prône la prévoyance, la responsabilité personnelle et l'association volontaire, particulièrement le mutualisme, plutôt que l'assistance. A ses yeux, la bourgeoisie a pour mission morale d'inculquer ces valeurs aux milieux populaires pour qu'ils puissent résoudre par eux-mêmes leurs problèmes sociaux<sup>15</sup>. C'est donc au patron, conscient de ses devoirs moraux qu'il revient, librement, de prendre l'initiative d'institutions destinées à améliorer la condition de ses ouvriers et non pas à l'État de les lui imposer. Ces conceptions avaient donné naissance à un ensemble d'œuvres charitables privées.

#### L'expérience de la guerre

Comme dans d'autres centres industriels la guerre joue un rôle de catalyseur. Devant la dégradation des conditions de vie ouvrières différentes initiatives sont prises dont certaines donnent lieu à une collaboration entre différents groupes d'acteurs notamment la municipalité lyonnaise dirigée par Édouard Herriot et une partie des milieux industriels.

Ainsi, encouragés par les instances municipales certains industriels du quartier Vaise-Serin – lieu d'implantation d'une usine Gillet – mettent en place une structure charitable, le « *septième secteur* », pour secourir les familles d'ouvriers mobilisés. Dissoute après la guerre elle constitua une première expérience de prise en compte de la santé des mères et de leurs enfants et, d'autre part, de mise en place d'un service « d'hygiène sociale ».

La création de la Natalité Lyonnaise constitue une autre exemple des initiatives prises au cours de ces années. En novembre 1916, É. Herriot avait sollicité les milieux

---

14 Présidée par Édouard Aynard (1890-1898) puis par Auguste Isaac (1899-1910).

15 (Bernard 1998 : 67-73)□ et (Geneste 2004: 60)□.

économiques lyonnais dans la perspective de développer le soutien aux ouvrières ou aux employées enceintes ou venant d'accoucher. Une commission à laquelle participèrent des membres du corps médical conseilla d'abandonner les chambres d'allaitement – l'expérience tentée par une entreprise locale avait eu peu de succès – et de leur substituer le versement de primes de naissance et d'allaitement qui pourraient être cumulées avec les primes versées par la municipalité ou par l'État et encourager la femme à rester au foyer. Pour ce faire une nouvelle association était constituée le 29 août 1917. Présidée par É. Herriot elle était placée sous le contrôle d'un comité de direction de 22 membres rassemblant des représentants de la municipalité lyonnaise, des membres du corps médical, des industriels et des commerçants). Chaque entreprise adhérente versait une prime annuelle en fonction du nombre d'ouvrière employées (25 F par ouvrière et par an). La nouvelle mère percevait une prime et un bon de layette<sup>16</sup>.

#### La restructuration du mouvement patronal

La restructuration du mouvement patronal lyonnais constitue un troisième facteur à prendre en compte dans la mise en place du système d'allocations familiales lyonnais

À la veille du premier conflit mondial ce mouvement s'organisait autour de quelques syndicats patronaux formés à partir des années 1860-1870 et de deux unions interprofessionnelles. En 1918, un petit groupe de chefs d'entreprises fondèrent une nouvelle structure inspirée par la Société industrielle de Mulhouse, l'A.I.C.A., qui connut un développement rapide. Longtemps placée sous la présidence d'Étienne Fougère<sup>17</sup>, elle fut animée et organisée par Aymé Bernard<sup>18</sup>. Sous l'impulsion de É. Fougère elle encourage la création d'autres unions interprofessionnelles régionales et leur regroupement dans le cadre de l'Association nationale d'Expansion économique, initiative qui se pose momentanément en concurrence de la nouvelle Confédération générale de la production française jugée trop parisienne et que sa création, à l'instigation d'Étienne Clémentel, ministre

---

16 (Mazeaud 1927 : 9-10) □

17 Présentation de Fougère.

18 (Joly and Vernus 2005) □

du Commerce, rendait suspecte. En février 1921, les associations régionales forment la Fédération des associations régionales présidée par É. Fougère puis par A. Bernard. Mais l'année suivante elle renonce à concurrencer la CGPF et en devient un des groupements au titre de la représentation des provinces ce qui permet à Fougère et Bernard de siéger au conseil central de la CGPF. L'AICA entretient donc des contacts étroits avec les autres associations patronales régionales qui se créent en France au même moment. En particulier avec l'Association des producteurs des Alpes françaises constituée à Grenoble mais aussi avec celles de Lille, Roubaix, Blois, Nantes<sup>19</sup>. Ainsi, en mai 1919, le conseil de l'AICA se rend à Grenoble à l'invitation du Comité des Alpes française pour une réunion de travail commune<sup>20</sup>. Les réseaux des associations régionales et des précurseurs des caisses de compensation se recoupent donc largement. D'ailleurs, lors du Congrès des associations régionales organisé à Lyon par l'A.I.C.A., en mars 1921, A. Bernard prononça un discours consacré au sursalaire familial<sup>21</sup> et il ne fait pas de doute que l'initiative de Romanet à Grenoble fut rapidement connue.

Pour A. Bernard, l'A.I.C.A. avait pour fonction d'offrir à ses adhérents « tous les services spécialisés que, seules, quelques rares grosses maisons peuvent entretenir »<sup>22</sup>. Sous son impulsion elle développa rapidement tout un ensemble de services mais elle a aussi soutenu ou initié plusieurs projets satellites au nombre desquels la Caisse d'allocations familiales de Lyon et de la région.

## Création et développement des caisses de compensation lyonnaises

La Caisse d'allocation familiale de Lyon et de la région (C.A.F.L.R.).

En décembre 1919, une commission spéciale de l'A.I.C.A., dite du sursalaire familial, se réunissait. Son travail s'inscrivait

---

19 (Kerouredan 1986) 

20 *Organisation et production. Annales du régionalisme économique. Organe de l'Association industrielle, économique et commerciale de Lyon et sa région* (désormais *Organisation et production*), n° 13, février 1920 : 4.

21 *Organisation et production*, n° 26, mars 1921.

22 *Organisation et production*, n° 13, février 1920 : 9.

clairement dans la réflexion « à l'ordre du jour dans toutes les régions actives et que certaines grandes compagnies ont déjà résolue pratiquement ». Il est évident que les responsables de l'AICA connaissaient les expériences ou les projets menés hors de la région lyonnaise. Par ailleurs, la commission comprenait plusieurs responsables d'entreprises - banques (Crédit Lyonnais, Société Générale) ou entreprises industrielles (Saint-Gobain, Tanneries lyonnaises, Lumière et Jouglas, Maljournal et Bourron) – ayant instauré des primes en faveur des familles nombreuses qui pouvaient faire part de leur expérience. Un projet de statuts était élaboré pour être soumis à la commission juridique et un questionnaire était adressé à tous les adhérents afin d'établir les statistiques indispensables à la mise en place de l'institution. Il portait sur le nombre d'ouvriers et d'employés, les charges assumées par l'entreprise et, à titre confidentiel, le montant des salaires payés dans l'année<sup>23</sup>. Le projet avance vite. La caisse est constituée le 17 février 1920 avec le soutien de la Ligue des familles nombreuses. À la fin de 1921 elle déclarait 217 entreprises adhérentes représentant 29 000 salariés, 7 055 pères de famille et 11 742 enfants.

Comme l'A.I.C.A., et sur le modèle grenoblois, la C.A.F.L.R. adopte une structure interprofessionnelle. Néanmoins, dès novembre 1920, un compte spécial est créé pour les membres de la Chambre syndicale des industries métallurgiques et connexes (CSIM) qui ont massivement adhéré (165 entreprises sur 210 à la fin de 1921)<sup>24</sup>. À ce premier groupe s'en ajoutent rapidement d'autres : en 1923 s'affilient les caisses du commerce des fers et métaux, active depuis janvier 1922, et des fabricants de soieries ; en novembre 1924 apparaît un groupe des industriels de Neuville-sur-Saône, en 1925 celui de l'orfèvrerie et de la bijouterie, celui des matières textiles (soie artificielle), de l'automobile, des industries du vêtement et en 1926 celui des fabricants de lampes électriques. Au total, ce sont onze groupes d'inégale importance qui composent la C.A.F.L.R. en 1927 et qui disposent de comptes spéciaux en son sein<sup>25</sup>.

---

23 *Organisation et production*, n° 11, décembre 1919 : 579 et n°12, janvier 1920 : 642.

24 *Organisation et production*, n° 6, juillet 1922 : 175.

25 (Mazeaud 1927 : 11) □



## Les autres caisses

**À côté de celle mise en place sous l'impulsion de l'A.I.C.A., apparaissent trois autres caisses à caractère professionnel affirmé.**

**La première, créée le 12 avril 1920, est l'Association familiale lyonnaise de la teinture, de l'impression et de l'apprêt (A.F.L.T.I.A.). Ses fondateurs appartiennent aux trois organisations patronales organisant ces professions et l'on compte en leur sein les représentants des principales entreprises qui représentent probablement plus de la moitié de l'activité du secteur. Le lien de la nouvelle association avec les structures patronales était confirmé par le choix de son siège qui est celui des chambres syndicales de la teinture et de l'apprêt établi 25 place de la Comédie à Lyon<sup>26</sup>. A l'instar de la grande majorité des caisses d'allocations familiales elle prend la forme d'une association de type loi de 1901, forme qui leur permettait de jouir d'une grande liberté de gestion<sup>27</sup>.**

**Elle se fixait comme but de grouper les industriels de la sa branche pour étudier et résoudre les questions sociales qui se posaient à eux « et notamment de procéder à l'application des allocations pour charge de famille ». À cet effet elle entendait « centraliser et répartir équitablement entre les Associés, la charge qu'ils s'impos[ai]ent présentement, ainsi que celle qui pourrait leur être imposée par toute Loi nouvelle instituant une collaboration patronale aux charges familiales du Personnel salarié. »<sup>28</sup>. Le soir de l'assemblée constitutive les chambres 1 et 2, qui regroupaient les principales entreprises<sup>29</sup> se réunissaient et 49 nouvelles adhésions nouvelles étaient**

---

26 Il s'agissait de Claude Bunand (maison Corron et Bunand), Charles Gillet (Gillet et fils), J. Nesme (Latruffe et Nesme), Francisque Tercinet (Lullion et Tercinet), Gustave Ancel (Vuilliod, Ancel et Cie), Petrus Vignet (Société lyonnaise de TIAG), Joseph Chambard (apprêteur) et Étienne Reverchon teinturier (AD Rhône, 154 J, Association familiale lyonnaise de la teinture, de l'impression et de l'apprêt, registres des assemblées générales 12 avril 1920 – 1er février 1928, assemblée constitutive, 12 avril 1920). Les trois organisations étaient la Chambre syndicale des patrons teinturiers de Lyon ou chambre n° 1, l'Association syndicale de la teinture en pièces, de l'apprêt ou chambre n° 2, de l'impression et industries similaires et la Chambre syndicale amicale des maîtres teinturiers et apprêteurs en tous genres de Lyon et de la banlieue ou chambre n° 3 (Vernus 2006 : 466-467).

27 (Ceccaldi 2005 : 25)□

28 AD Rhône, 154 J, A.F.L.T.I.A., registres des assemblées générales 12 avril 1920 – 1er février 1928, assemblée constitutive, 12 avril 1920.

29 Il s'agissait de l'Association syndicale des teinturier, apprêteurs et imprimeurs d'étoffes de Lyon et la chambre syndicale amicale des maîtres teinturiers et apprêteurs de Lyon et la banlieue.

enregistrées. Quelques jours plus tard on comptait 72 adhérents.

Les deux autres caisses indépendantes étaient celle de la Chambre Syndicale des tisseurs à façon de la région lyonnaise fondée le 1<sup>er</sup> août 1922, et celle des producteurs et distributeurs de gaz et d'électricité du Sud-Est, dite Caisse du Gaz. Cependant, il convient de noter que malgré leur indépendance cette dernière et l'A.F.L.T.I.A. entretenaient des rapports étroits avec la C.A.F.L.R., participant avec elle au Comité commun d'hygiène de l'Enfance dont il est question plus loin.

Les influences natalistes, et peut-être plus familialistes, sont certaines tant pour la C.A.F.L.R. que pour l'A.F.L.T.I.A.. Soulignons simplement qu'en 1926 le secrétaire de cette dernière association, Charvet, est aussi le président de la Ligue des familles nombreuses, que Joseph Gillet, dont le fils Charles occupe le poste de vice président de l'A.F.L.T.I.A., avait été un des premiers bienfaiteurs de la Ligue et qu'un autre administrateur, Henry Balaÿ, en avait été membre fondateur et longtemps vice-président<sup>30</sup>. Les deux aspects sont liés : « L'accroissement du coût de la vie peut encore aggraver la crise de la natalité »<sup>31</sup>.

Les responsables des caisses lyonnaises, tout au moins ceux de la C.A.F.L.R. et de l'A.F.L.T.I.A., étaient fortement impliqués dans l'animation des structures nationales. Ils participèrent à la création du Bureau d'étude des caisses d'allocations familiales et les Lyonnais furent chargés d'élaborer le projet de ce qui allait devenir l'Union nationale des caisses d'allocations familiales<sup>32</sup>. Cette influence s'appuyait sur le large recouvrement des réseaux des caisses d'allocations familiales et des associations régionales évoqué plus haut.

#### Fonctionnement et services

Les statuts de la C.A.F.L.R. accordaient une large autonomie d'organisation à ses groupes, chacun étant « libre du contenu de son règlement en ce qui concerne le taux des allocations,

---

30 AD Rhône, 154 J, A.F.L.T.I.A., registres des assemblées générales 12 avril 1920 – 1er février 1928, assemblée générale du 3 avril 1926.

31 *Organisation et production*, n° 13, février 1920 : 8.

32 *Organisation et production*, n° 17, juin 1920.

le montant des primes et autres avantages accordés ». Leurs adhérents se réunissaient en assemblées particulières désignant des commissions de gestion de quatre à six personnes, élues pour deux ans et renouvelées par moitié chaque année. Ces commissions furent chargées de préparer le règlement intérieur qui fut ensuite soumis au vote de l'assemblée. Le caractère interprofessionnel de la C.A.F.L.R. était donc largement amendé par cette structuration en groupes. Cette dernière s'explique par la composition spécifique de la main d'oeuvre de chaque activité. Ainsi, une grande part des fondeurs employés par les entreprises de la CSIM étaient chargés de famille. À l'inverse, les entreprises produisant des lampes électriques recouraient essentiellement à de jeunes femmes et surtout de jeunes filles et n'étaient pas prêtes à supporter une partie des charges des entreprises de la métallurgie<sup>33</sup>. La compensation acceptée au niveau de la profession l'était donc plus difficilement de l'interprofession.

En 1927, pour fixer les contributions de leurs adhérents, la plupart des groupes avaient adopté une double compensation portant sur le personnel masculin et féminin. Seule l BTP avait adopté un système fondé sur les salaires versés. Les frais de gestion étaient répartis entre les groupes au prorata du nombre de leurs salariés. Ils ne dépassaient pas 3 % du montant des allocations versées. Pour calculer la part contributive d'un adhérent le système était assez simple. Ainsi pour la main-d'œuvre masculine, l'effectif des ouvriers employés était multiplié par le total des dépenses du groupe engagées au profit du personnel masculin, le résultat de ce produit était ensuite divisé par le nombre de salariés masculins du groupe. Le même calcul s'appliquait pour le personnel féminin. Les industriels envoyaient ensuite à la caisse un chèque du montant ainsi calculé<sup>34</sup>.

Le versement des allocation suivait des modalités différentes selon que l'établissement était situé à Lyon ou à l'extérieur de la ville. Dans le premier cas l'entreprise payait les allocataires par mandat-carte ou bien des sachets étaient envoyés à l'employeur. Dans le cas des usines situées hors de Lyon, « l'industriel paie les allocations et verse ou reçoit de la

---

33 (Mazeaud 1927 : 23-24 et 32)□

34 (Mazeaud 1927 : 80-82)□

**Caisse la seule différence entre les paiements effectués et sa part contributive calculée selon la méthode supra.**

**Les employeurs étaient chargés d'informer leur personnel sur les avantages offerts par la Caisse en utilisant les affiches et les imprimés qui leur étaient fournis. Ils devaient également remplir les fiches familiales et vérifier les renseignements et les documents fournis. Lors de l'adhésion d'un employeur la caisse lui demandait un état nominatif de son personnel afin de vérifier si un salarié demandant son affiliation appartenait bien à l'établissement. Néanmoins, considérant qu'elle était tenue par le secret professionnel, elle ne communiquait « à personne, ni même au patron intéressé le nom du bénéficiaire »<sup>35</sup>.**

**En ce qui concerne l'A.F.L.T.I.A. les contributions reposaient, comme pour la caisse du bâtiment et des travaux publics, sur le montant des salaires versés. En 1923, une tentative visant à établir un système fondé sur le chiffre d'affaires et qui aurait conduit à faire participer toutes les entreprises membre d'un des trois groupements d'entente semble avoir avorté<sup>36</sup>. Par ailleurs, les nouveaux adhérents devaient verser un droit d'entrée.**

**Les deux autres caisses, celles des tisseurs à façon et celle du gaz, calculaient la compensation sur la seule base des effectifs du personnel sans distinction d'âge ou de sexe<sup>37</sup>. Les effectifs de travailleurs concernés par ces caisses étaient nombreux. Les comptes-rendus des assemblées générales de l'A.F.L.T.I.A. livrent un certain nombre d'indications statistiques (annexe 1). Très rapidement la plupart des firmes adhèrent à la caisse. Au début de 1925, seules 13 entreprises sur 92 n'en étaient pas membres. Il semble que celles-ci comptaient parmi les modestes puisqu'en 1929, les cinq maisons restées à part n'employaient que 27 ouvriers<sup>38</sup>. Profitant de la prospérité des industries de la soie à Lyon pendant les années vingt les entreprises de l'ennoblissement enregistrèrent un gonflement de leur activité et de leur**

---

35 Mazeaud (1927), p. 27.

36 AD Rhône, 154 J, A.F.L.T.I.A., registres des assemblées générales 12 avril 1920 – 1er février 1928, assemblée générale 30 janvier 1923.

37 (Mazeaud 1927 : 83-84)□

38 AD Rhône, 154 J, A.F.L.T.I.A., registres des assemblées générales 12 avril 1920 – 1er février 1928, assemblées générales des 25 mars 1925 et 27 mars 1929.

personnel ouvrier. De leur côté, les effectifs concernés par la C.A.F.L.R. ont aussi connu un fort gonflement : le nombre des établissements affiliés est passé de 190 (pour un effectif de 21 560 travailleurs hommes et femmes confondus) en avril 1920 à 353 (pour un effectif de 39 670 travailleurs, dont 30 013 hommes) en 1926. En 1921, 7 218 chefs de famille représentant 12 401 enfants avaient été concernés. La même année, la caisse dite du Gaz comptait 16 établissements affiliés soit 2 181 familles allocataires et 3 965 enfants enfants bénéficiaires des prestations offertes<sup>39</sup>.

Les caisses initialement créées pour verser des allocations familiales, ont offert rapidement offert de nouvelles prestations et développé une politique d'action sociale.

## **2 - Le développement des prestations et de l'action sociale**

Les allocations familiales furent les premières prestations offertes mais, rapidement, la priorité accordée à l'amélioration de la situation sanitaire des enfants qui en bénéficiaient amena les responsables des caisses à en établir de nouvelles.

### **21- Les allocations familiales**

Malgré l'autonomie dont jouissaient les différents groupes de la C.A.F.L.R., dans les faits leurs statuts différaient peu, seuls variaient le taux et le mode de calcul des allocations. Un ensemble de règles communes se dégagèrent.

La définition du chef de famille était plutôt large puisqu'elle incluait le père légitime, ou si le père était mort, invalide sans travail, mobilisé ou disparu, la mère légitime. Mais elle embrassait aussi le père naturel ayant reconnu l'enfant et vivant maritalement avec la mère ou bien, pour un enfant orphelin, le frère ou la sœur aîné, les ascendants ou d'autres parents, voire même toute personne l'ayant adopté de fait lorsqu'il était bien établi, après une enquête et une décision

---

39 (Mazeaud 1927 : 96-100)□.

**du conseil d'administration, qu'ils habitaient sous le même toit et qu'il était notoirement à sa charge. Enfin, toute personne ayant adopté de fait un enfant orphelin, après enquête et décision du Conseil. Comme l'allocation était accordée en faveur de l'enfant, qu'il soit donc légitime ou non, il avait été admis qu'une mère naturelle pouvait être allocataire ou même titre qu'une mère légitime.**

**L'enfant bénéficiaire devait être âgé de moins de 13 ans, mais s'il était malade ou incapable de travailler, s'il continuait ses études ou était en apprentissage le CA de la caisse pouvait accorder le maintien du versement. En outre, en cas de poursuite d'études l'allocation n'était maintenue que si l'enfant se dans la première moitié de la classe. La pénurie de main d'oeuvre et la crise de l'apprentissage dénoncée par les chefs d'entreprise expliquent pour leur part le maintien de l'allocation au profit des apprentis.**

**L'octroi du bénéfice des allocations aux étrangers a été vivement discutée tant au niveau des caisses régionales qu'à celui du Comité central des allocations familiales à Paris. Au cours de la période étudiée la C.A.F.L.R. et l'A.F.L.T.I.A. ont accordé les allocations familiales aux travailleurs étrangers résidant avec leurs enfants sur le territoire métropolitain. Cependant, cette décision ne fut pas prise sans réticences : dans ses rapports annuels devant l'assemblée générale, le secrétaire de l'A.F.L.T.I.A., Charvet, soulignait systématiquement que les familles étrangères imposaient des charges supérieures à celles des familles de nationalité française.**

**Signalons que si certains groupes de la C.A.F.L.R. tels que celui des industries métallurgiques ne versaient d'allocations à la mère que lorsque celle-ci était considérée comme chef de famille, d'autres, à l'instar de celui des fabricants de soieries, du bâtiment et des travaux publics, des vêtements, de l'orfèvrerie, de l'automobile mais aussi des industries diverses hors de Lyon l'accordaient dans tous les cas où, après enquête, il était bien établi que le père travaillait dans un établissement ne versant pas d'allocations familiales.**

**De même, il existait des différences en cas d'accident du travail imposant au salarié une incapacité temporaire ou permanente. Si la plupart des groupes poursuivaient le**

versement pendant le mois en cours et les trois mois suivants, celui du bâtiment et des travaux publics la supprimait toujours (il en allait de même en cas de décès), et celui des industries diverses hors Lyon la suspendait s'il y a incapacité permanente<sup>40</sup>.

En ce qui concerne les barèmes, l'influence familialiste se manifestait par leur caractère progressif, l'allocation augmentant avec le nombre d'enfants. Cependant des discussions eurent lieu afin de savoir s'il convenait de la verser pour un enfant unique. À ses débuts, la C.A.F.L.R. semble l'avoir fait, tout comme l'A.F.L.T.I.A.. Mais elle est revenue sur cette position par la suite, probablement en 1923 puisque l'A.F.L.T.I.A. signalait alors que, à la suite d'échanges entre les caisses lyonnaises, elle mettait en application un nouveau tarif qui excluait l'enfant unique, tout au moins pour les nouveaux inscrits. De même, l'allocation cessait d'être versée lorsqu'il ne restait plus dans la famille qu'un enfant de moins de 13 ans<sup>41</sup>. Cependant, un nouveau virage survint en 1927 : l'enfant unique pouvait à nouveau recevoir l'allocation à condition qu'il fût âgé de six mois révolus<sup>42</sup>.

## 22- Le Comité commun pour l'hygiène de l'enfance

Le premier septembre 1921 était fondé le Comité commun d'hygiène de l'Enfance, fruit d'un accord entre la C.A.F.L.R. et l'A.F.L.T.I.A.<sup>43</sup>. La Caisse du Gaz y adhéra par la suite. La direction de la nouvelle structure qui commença de fonctionner à partir du début du mois suivant fut confiée au docteur Emmanuel Perret, auteur d'une thèse sur les visiteuses de l'Enfance publiée en 1919<sup>44</sup>. En 1922, celui-ci définissait ainsi l'objectif du Comité commun :

---

40 (Mazeaud 1927 : 33-39) et AD Rhône, 154 J, A.F.L.T.I.A., registres des assemblées générales 12 avril 1920 – 1er février 1928, assemblées générales des 25 mars 1925 et 27 mars 1929.

41 *Organisation et production*, n° 13 février 1920 : 8 et AD Rhône, 154 J, A.F.L.T.I.A., registres des assemblées générales 12 avril 1920 – 1er février 1928, assemblées générales des 10 avril et 2 octobre 1923.

42 AD Rhône, 154 J, A.F.L.T.I.A., registres des assemblées générales 12 avril 1920 – 1er février 1928, assemblée générale du 30 mars 1927.

43 *Organisation et production*, n° 6, juillet 1922 : 175

44 Emmanuel Perret, *Les visiteuses de l'enfance. Le « District Nursering ». Un essai d'hygiène sociale par la Croix-Rouge américaine à Lyon. La fondation Franco-Américaine pour l'Enfance à Lyon*, Trévoux, 1919.

**« Il s'agit de diminuer la mortalité, d'améliorer la santé [des enfants des familles allocataires] - et en même temps, d'alléger la charge et les soucis qu'ils imposent à leurs parents dès avant la naissance et pendant toute la période de croissance – tout en les laissant au foyer pour maintenir l'unité de la famille.**

**Le problème est complexe puisqu'il se trouve devant une série de cas particuliers qui demandent chacun un effort différent et original. Il faut une méthode assez souple pour assurer la synchronie entre l'effort personnel fourni par la famille et l'aide apportée par nous »<sup>45</sup>.**

**Cette souplesse fut recherchée en utilisant les structures et les œuvres existantes. E. Perret avait emprunté aux États-Unis l'idée de coopération avec les services d'assistance publique ou avec les œuvres privées. Dans sa thèse, évoquant les *Visiting nurses*, il affirmait que leur action était d'autant plus efficace qu'elle était coordonnée.**

**« Il existe, écrivait-il dans sa thèse, dans chaque grande ville ou état une fédération des œuvres de l'Enfance (Baby Hygiene Association de Boston, Child Federation de Philadelphie, etc., etc.) laquelle agit en coopération avec les bureaux d'hygiène de l'État ou de la ville. Cette union assure des relations rapides, faciles, entre les districts et les œuvres publiques ou privées de protection de l'enfance. Elle permet une suppression des doubles emplois, une meilleure utilisation des « *Visiting nurses* » et une centralisation très précieuse des renseignements recueillis sur la santé des enfants. Chaque enfant a un dossier qui le suit depuis sa conception jusqu'à l'âge adulte ».**

**Pour ce faire il s'appuie sur la fondation franco-américaine des Visiteuses de l'Enfance, institution lyonnaise créée pendant la le premier conflit mondial pour s'occuper des enfants réfugiés arrivant à Lyon. Le réseau des points de consultation fut rapidement constitué – il y en avait 12 en 1922 et 13 en 1927. Il reposait sur ceux des services médicaux déjà existant : La Goutte de lait, la Société protectrice de l'Enfance, la Maison de**

---

45 *Organisation et production*, n° 6, juillet 1922 : 176.



**l'Enfance. Des consultations spéciales furent mises en place pour les localités éloignées : Bourgoin, Miribel, Neuville<sup>46</sup>.**

**Après leur inscription au service d'hygiène les enfants devaient passer un examen approfondi à l'une de ces consultations proche du domicile de leurs parents. Les convocations remises pour le jeudi entre 16 h et 18h 30 pour éviter de faire manquer l'école aux enfants. Tous les renseignements concernant leur santé et leurs conditions d'existence étaient consignés sur une fiche individuelle que devait conserver le médecin afin de préserver le secret professionnel. Les parents recevaient des conseils généraux mais « surtout des indications pratiques bien adaptées à chaque cas particulier sur les soins nécessaires à l'enfant » et sur les mesures à prendre pour lui assurer une vie plus saine dans le cadre des ressources du foyer. Ces conseils oraux était complétés par une documentation écrite sous forme de tracts dont le texte bref et illustré évoquait l'hygiène de l'enfant. Des menus types avaient été composés, adaptés à chaque les âge et prenant en compte le prix des aliments et leur valeur alimentaire. Afin d'améliorer son hygiène quotidienne, notamment dentaire, – ce qui constituait la priorité de l'effort éducatif du Comité – chaque enfant recevait une brosse à dents. Enfin, la consultation déterminait quels étaient les soins spéciaux ou, le cas échéant, la cure nécessaires à l'enfant. Celui-ci pouvait donc être orienté vers un spécialiste, mais le Comité a créé ses propres services oto-rhino-laryngologique et dentaire afin de répondre rapidement aux besoins importants que les consultations avaient révélés dans dans ces domaines. De surcroît, il passa une convention avec un service de radiologie.**

**Dans un deuxième temps, après la consultation, une visiteuse devait se rendre au domicile de l'enfant pour voir comment les conseils pouvaient concrètement être mis en œuvre. Aux yeux du docteur Perret les visiteuses représentaient le maillon essentiel du système car, écrivait-il, « connaissant ainsi la famille d'une façon intime la visiteuse voit très vite et très**

---

46 Ils se situaient aux adresses suivantes : Montplaisir, 51 chemin de Villon ; Croix-Rousse, 97 Grande Rue ; Bellecour, 50 rue Sala ; La Villette, 2bis rue Francisco Ferrer ; Villeurbanne, 84 rue des Charmettes et 83 rue Flacher ; Vaise, 8 quai de Serin ; La Guillotière, 87 cours Gambetta ; Les Brotteaux, 2 boulevard des Belges ; Oullins, 43 avenue Jean Jaurès ; La Mouche, 3 chemin des Culattes ; Saint-Fons, usine Saint-Gobain (Mazeaud 1927 : 60)□.

juste le point faible sur lequel il faudra agir avec le plus d'énergie. C'est elle qui maintient le contact permanent indispensable entre notre service et les familles. »<sup>47</sup>

Pour les cures le Comité avait fait l'acquisition de l'établissement de Sylvabelle<sup>48</sup>, au bord de la Mer Méditerranée, qui avait été organisé pendant la guerre par la Fondation Gillet pour les enfants rapatriés. Lieu de séjour pour les cures héliomarines il offrait 130 lits (pour filles ou garçons) et environ 400 enfants y étaient soignés annuellement. Le Comité avait aussi acheté le château de Varey<sup>49</sup> dans l'Ain qui offrait 80 lits pour des filles. Par ailleurs, un contrat avait été signé avec la Fondation Gillet pour réserver la majorité des lits existant au domaine de La Chauv<sup>50</sup>. Ce dernier avait été créé pendant la guerre pour les rapatriés et il abritait des enfants envoyés par la Maison de l'Enfant et par différentes œuvres cette fondation. Enfin, une autre convention avait été passée avec la Fondation franco-américaine des visiteuses de l'Enfant qui prévoyait qu'il lui serait verser un dédommagement au prorata du nombre de consultations données au cours de l'année précédente. En 1924 : 6 visiteuses furent rémunérées, pour 16 000 visites environ. En 1927 il était prévu de subventionner 10 ou 12 visiteuses<sup>51</sup>.

### 23- Les primes de naissance et d'allaitement

À partir du premier janvier 1924, en accord avec la Natalité lyonnaise, le Comité commun décida d'attribuer des primes de naissance et d'allaitement mais qu'il versa y compris aux ouvriers alors que la « Natalité » ne les versait qu'aux ouvrières. Cependant, pour éviter que des ouvriers futurs pères ne fussent tenter de se faire embaucher dans une entreprise adhérente dans le seul but de toucher la prime, une ancienneté de dix mois consécutifs était exigée. Le Comité commun utilisa à nouveau les services de consultation déjà

---

47 *Organisation et production*, n° 6, juillet 1922 : 176 et AD Rhône, 154 J, A.F.L.T.I.A., registres des assemblées générales 12 avril 1920 – 1er février 1928, assemblées générales des 28 mars 1922 et 10 avril 1923.

48 Commune de la Croix-Valmer (Var).

49 Commune de Saint-Jean-le-Vieux (Ain).

50 Commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône)

51 (Mazeaud 1927 : 61)et (Perret 1926)□

en activité, ce qui laissait aux mères la liberté de choisir leur médecin et leur sage femme au sein de ce réseau<sup>52</sup>.

Dans la pensée de leurs promoteurs ces primes visaient à améliorer le suivi médical de la future mère et de son enfant et, par conséquent, de réduire la mortalité infantile. Pour les recevoir la femme enceinte devait se rendre aux consultations médicales. Une visiteuse se rendait à son domicile pour lui en indiquer les dates et le lieu et recueillir des informations sur les conditions de logement et d'existence de la famille. Pendant la période d'allaitement des visites régulières étaient également prévues.

Les primes de naissance étaient versées en en trois fois : d'abord à l'occasion de la première consultation la mère recevait un bon de layette de 50 F avec lequel elle pouvait choisir les objets qui lui étaient nécessaires à la Maison de l'Enfance<sup>53</sup>. Lors de la deuxième consultation, peu avant la naissance, la mère touchait une prime en espèce de 100 F et, enfin, immédiatement après l'accouchement, une troisième de 150 F. Par ailleurs, la future mère devait se faire examiner tous les mois par son médecin ou par une sage-femme dans un des quatre lieux qui lui avaient été désignés<sup>54</sup>. Conscient que de nombreuses mères – notamment les filles-mères – répugnaient à déclarer leur grossesses de peur que les renseignements donnés ne soient divulgués, le docteur Perret avait veillé à assurer le secret médical. La demande d'inscription était directement adressée par la future mère au Comité commun, sans passer par l'intermédiaire de l'employeur, ce dernier ignorant même le versement des primes.

Quant aux primes d'allaitement, elles n'étaient attribuées qu'à condition que la mère cessât de travailler pour allaiter son enfant et qu'elle se présentât aux consultations médicales. Pour les percevoir à taux plein il fallait avoir déclaré la grossesse au moins quatre mois avant l'accouchement. Cette

---

52 Voir essentiellement : *Organisation et production*, n°1, janvier-février 1924 : 4 et (Mazeaud 1927 : 48-54) □

53 Cette œuvre privée avait été créée à l'instigation de la femme d'Edmond Gillet, née Léonie Motte (1884-1965) : avec les matières premières qui leur étaient remises des bénévoles confectionnaient gratuitement des objets qui pouvaient servir aux nourrissons. Par suite, avec le bon de 50 F les mères pouvaient se procurer des objets dont la valeur commerciale était supérieure à cette somme.

54 L'Hospice de la Charité, le Dispensaire de la Société de secours des blessés militaires, la Maison de l'Enfance, le bureau du secteur trois de la Fondation Franco-américaine des visiteuses de l'enfance.

obligation avait pour but, à nouveau, la mise en place d'un suivi médical précoce de la future mère. Les primes étaient versées en six fois : 120 francs par mois au cours du premier trimestre, 45 francs par mois au cours du trimestre suivant<sup>55</sup>. Elles étaient versées aux nationaux pour toute naissance d'enfant vivant légitime ou naturel et étaient perçues par le père de famille. Les étrangers n'en bénéficiaient que s'ils avaient épousé une française, s'ils avaient fait une demande de naturalisation ou encore s'ils résidaient en France depuis cinq ans sans interruption. Enfin, elles pouvaient être cumulées avec celles versées par l'État, les départements, les communes ou les œuvres privées.

#### 24- L'assurance maladie

L'éventail des prestations proposées au bénéfice du personnel des entreprises adhérant à la C.A.F.L.R. s'élargit à un service d'allocation maladie à partir du 1er janvier 1926. Cette création est à mettre en relation avec le dépôt au Sénat du projet de loi Chauveau sur les assurances sociales. Il s'agissait, en anticipant sur le législateur, de faire la preuve que les employeurs pouvaient les mettre en oeuvre eux-mêmes et par là d'écarter la menace d'un système inspiré du système allemand et qui se serait caractérisé par la contribution obligatoire du salarié et de l'employeur. Aymé Bernard, qui avait déjà été l'organisateur de la C.A.F.L.R. fut chargé d'organiser le secteur de l'assurance maladie sur Lyon<sup>56</sup>.

Dès 1924 des discussions étaient engagées avec la mutualité du Rhône, elle-même opposée à un système obligatoire qui lui apparaissait menaçant pour l'esprit mutualiste<sup>57</sup>. Du côté patronal, l'encouragement donné au mutualisme lui semblait être un facteur de paix sociale. Deux voies s'offraient aux institutions patronales. La première consistait à verser une subvention aux sociétés de secours mutuels (SSM) dont le montant serait calculé en fonction du nombre de mutualistes affilié à un groupe professionnel adhérant à la caisse

---

55 AD Rhône, 154 J, A.F.L.T.I.A., registres des assemblées générales 12 avril 1920 – 1er février 1928, assemblée générale du 30 mars 1927

56 AD Rhône, 154 J, A.F.L.T.I.A., registres des assemblées générales 12 avril 1920 – 1er février 1928, assemblée générale du 25 mars 1925

57 Sur ce qui suit voir (Mazeaud 1927 : 65-75)□

d'assurance maladie. Ce fut celle qu'encouragea le Consortium des caisses de Roubaix, les SSM se substituant à lui pour le versement des prestations maladie. L'autre approche, que choisirent les Lyonnais, consistait à offrir une majoration de primes aux salariés appartenant à une SSM.

La question d'un accord avec les représentants patronaux et le choix de l'un ou de l'autre système suscitèrent de vifs débats au sein du mouvement mutualiste. Le président de l'Union générale de la mutualité du Rhône<sup>58</sup>, Eugène André, défendait le système qu'il avait contribué à mettre en place avec A. Bernard parce qu'il le jugeait plus libéral que celui de Roubaix où l'ouvrier devait adhérer à une SSM agréée et subventionnée par le patronat.

Les SSM prenaient en charge les risques de moins de huit jours, donc les maladies de courte durée, et le paiement des frais médicaux et pharmaceutiques. Par ailleurs, l'assurance-maladie ne couvrait que les arrêts inférieurs à 90 jours. Par conséquent, l'allocation n'était versée que du huitième jour au 90<sup>e</sup>. Au départ, elle s'élevait à 7,5 F pour les mutualistes mais à conditions que leur SSM leur versât au moins 2,5 F d'indemnité journalière et qu'elle prît en charge les frais médicaux et pharmaceutiques, soit une indemnité journalière totale s'élevant au minimum à 10 F. Les autres assurés ne percevaient que 5F. Un médecin pouvait être délégué par le Comité commun pour contrôler le malade.

Tout le personnel français pouvait bénéficier du système à condition qu'il fût valide au moment de la demande. Cependant, l'inscription devait être renouvelée à chaque changement d'établissement. Les étrangers qui avaient épousé une française, avaient fait une demande de naturalisation ou résidaient en France depuis plus de 5 ans y avaient également droit.

D'un point de vue administratif, le service de l'allocation-maladie fut rattaché au Comité commun ce qui permit une mise en place rapide avant l'adoption de la loi sur les assurances sociales et de limiter les doublons de service. Les adhérents au Comité commun furent d'ailleurs obligés d'adhérer aux service d'allocation-maladie, ce qui évita d'ouvrir un nouveau compte individuel pour chaque adhérent. Néanmoins, la montée en puissance du système fut assez lente. Ainsi, la première année, l'A.F.L.T.I.A. versa au titre de la

---

58 Elle était née de la fusion au 1er janvier 1925 du Comité général de la Mutualité et de l'Union mutualiste du Rhône.

nouvelle allocation des sommes qui étaient bien loin de ses prévisions (les dépenses s'élevèrent à 88 409,45 F pour une prévision de 300 000 F). Il est vrai que le nouveau système se heurtait à la réticence du personnel qu'encourageait l'opposition des organisations ouvrières et, peut être plus encore, un article du règlement qui paraissait menacer les ouvriers de passer une visite médicale. L'adoption tardive de la loi qui ne survint qu'en 1928, nourrissait également cet attentisme<sup>59</sup>.

## Conclusion

Ainsi, au lendemain de la Première Guerre mondiale, en relation avec l'effort de restructuration du mouvement patronal lyonnais fut établi précocement un système de protection sociale qui bénéficia également d'un environnement idéologique favorable grâce à l'existence d'un actif noyau patronal catholique, libéral et nataliste. L'activité des caisses de compensation, particulièrement la C.A.F.L.R prit rapidement une ampleur importante d'autant que celle-ci élargit progressivement l'éventail des services offerts et des prestations versées. Aux allocations familiales s'ajoutèrent des primes d'allaitement et la mise sur pied d'un système d'assurance maladie. Le Comité commun d'hygiène de l'Enfance joua un rôle de coordination fondamental dans la mise en place d'une politique de protection de l'enfance.

Cependant, l'essor et le financement de ce système a bénéficié pendant les années 1920 d'une conjoncture favorable que le retournement de la fin des années 1920 et du début des années 1930 imposa un tournant dans les priorités : l'heure fut désormais aux économies. De même, l'adoption de la loi de 1932 modifia les modalités et la logique de fonctionnement du système établi au cours de la période précédente. Ces nouveaux facteurs engendrèrent des tensions entre les adhérents des caisses. De nouvelles études seraient donc nécessaires afin d'éclairer cette période.

---

59 154 J, A.F.L.T.I.A., registres des assemblées générales 12 avril 1920 – 1er février 1928, assemblée générale du 28 janvier 1927 et 1er février 1928.

**Par ailleurs les sources disponibles sont essentiellement d'origine patronale. Si les indications statistiques fournies nous renseignent sur les effectifs des bénéficiaires elles ne permettent cependant pas de saisir réellement la manière dont les initiatives patronales ont été reçues et perçues par ceux à qui elles étaient destinées, elles n'éclairent guère les réticences – dont elles laissent parfois percer un écho indirect - qu'ont pu susciter certaines des pratiques de contrôle et d'encadrement.**

## Sources

- Archives départementales du Rhône : sous-série 154 J ;
- *Chronique de l'AICA*, 1918 ;
- *Organisation et Production. Annales du régionalisme économique. Organe de l'Association industrielle, économique et commerciale de Lyon et sa région puis La Région Lyonnaise. Organisation et production. Organe de l'association industrielle, commerciale et agricole de Lyon et de la région, Annales du régionalisme économique*, 1919-1925.

## Références bibliographiques

- Bernard, Mathias. 1998. *La dérive des modérés : la fédération républicaine du Rhône sous la Troisième République*. Collection Carnot. Paris: l'Harmattan.
- . 2004. "Auguste Isaac et les réseaux modérés à Lyon", in *Hervé Joly, éd., Patronat, bourgeoisie, catholicisme et libéralisme. Autour du journal d'Auguste Isaac*, 171-184. Cahiers Pierre Léon 5. Lyon: Université Lumière Lyon 2 - Laboratoire de recherche historique en Rhône-Alpes.
- Ceccaldi, Dominique. 2005. *Histoire des prestations familiales en France*. 2 ed. Paris: Comité d'histoire de la sécurité sociale.
- Daumas, Jean-Claude. 2002. Le Consortium de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing et la régulation du marché du travail (1919-1938). In *Les organisations patronales. Une approche locale (XIXe-XXe siècles)*, 169-186. Centre Pierre Léon. Cahiers du Centre Pierre Léon 1. Lyon.
- De Luca, Virginie. 2002. *Aux origines de l'Etat-Providence. Les inspecteurs de l'Assistance publique et l'aide sociale à l'enfance (1820-1930)*. Paris: Institut national des études économiques.
- Geneste, Sylvie. 2004. "Édouard Aynard, leader d'un groupe libéral", in *Hervé Joly, éd., Patronat, bourgeoisie, catholicisme et libéralisme. Autour du journal d'Auguste Isaac*, 43-62. Cahiers Pierre Léon 5. Lyon: Université Lumière Lyon 2 - Laboratoire de recherche historique en Rhône-Alpes.
- Hatzfeld, Henri. 1971. *Du paupérisme à la sécurité sociale : essai sur les origines de la sécurité sociale en France (1850-1940)*. Paris: A. Colin.
- Joly, Hervé. 2004. "Élites régionales ou nationales ? L'exemple de quelques familles industrielles lyonnaises dans l'entre-deux-guerres", in *Bruno Dumons et Gilles Pollet dir., Élités et pouvoirs*



*locaux* ; *La France du Sud-Est sous la Troisième République*, 405-424 . Lyon: Presses universitaires de Lyon.

Joly, Hervé, and Pierre Vernus. 2005. Animer une organisation patronale, interprofessionnelle et régionale : Aymé Bernard et l'Association industrielle commerciale et agricole à Lyon . In *DARD Olivier et RICHARD Gilles (dir.), Les permanents patronaux : éléments pour l'histoire de l'organisation du patronat en France dans la première moitié du XXème siècle* . Metz: Centre de recherche histoire et civilisation de l'université de Metz .

Mazeaud, Jean. 1927. *L'aide sociale des industriels lyonnais* . Lyon: L. Bascou.

Montès, Jean-François. 2004. Les fondements du système français d'allocations familiales. Doctorat (N. R.), Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Perret, Emmanuel. 1926. "Les nouvelles organisations lyonnaises pour l'hygiène générale de l'enfance", in *Lyon 1906-1926. Cinquantième congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences*, 343-351. Lyon: A. Rey.

Talmy, Robert. 1962. *Histoire du mouvement familial en France : 1896-1939*. Etudes C.A.F. 6. Paris: Union nationale des caisses d'allocations familiales.

Vernus, Pierre. 2006. Le patronat de l'ennoblissement textile lyonnais face à l'irruption de la législation du Travail (du milieu des années 1880 à la Première Guerre mondiale . In *A. Chatriot, O. Join-Lambert et V. Viet dir, Les politiques du travail : le ministère du Travail et la société française au XXe siècle (1906-2006) : acteurs, institutions, réseaux* , 463-478. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.

Annexe 1. Association familiale lyonnaise de la teinture, de l'impression et de l'apprêt

<b>Années</b>	<b>Nombre de firmes adhérentes</b>	<b>Nombre total d'ouvriers</b>	<b>Nombre de chefs de famille concernés par le versement</b>	<b>Nombre d'enfants &lt;13 ans représentés par ces familles</b>
<b>Avril 1920</b>	<b>72</b>			
<b>1921</b>		<b>8 489</b>	<b>1 252</b>	<b>1 831</b>
<b>1922</b>	<b>68</b>		<b>1 463</b>	<b>2 267</b>
<b>1923</b>	<b>75</b>		<b>1 686</b>	<b>2 825</b>
<b>1924</b>	<b>79</b>		<b>1 597</b>	<b>3 036</b>
<b>1925</b>	<b>80</b>	<b>15 269</b>	<b>1 572</b>	<b>3 859</b>
<b>1926</b>	<b>81</b>	<b>14 690</b>	<b>2 096</b>	<b>3 921</b>
<b>1927</b>	<b>78</b>	<b>14 669</b>		<b>4 266</b>
<b>1928</b>	<b>76</b>	<b>16 664</b>	<b>2 373</b>	<b>4 494</b>
<b>1929</b>	<b>76</b>	<b>16 786</b>	<b>2 404</b>	<b>4 720</b>
<b>1930</b>	<b>75</b>	<b>14 446</b>	<b>2 295</b>	<b>4 553</b>
<b>1931</b>	<b>75</b>	<b>9 620</b>	<b>1 862</b>	<b>3 573</b>
<b>1932</b>	<b>56</b>	<b>9 027</b>	<b>1 798</b>	<b>3 502</b>
<b>1933</b>	<b>69</b>	<b>9 180</b>	<b>2 109</b>	<b>3 872</b>
<b>1934</b>	<b>69</b>	<b>7 661</b>	<b>1 620</b>	<b>3 070</b>
<b>1935</b>	<b>65</b>	<b>7 598</b>	<b>1 649</b>	<b>3 049</b>
<b>1936</b>	<b>64</b>	<b>7 013</b>	<b>1 652</b>	<b>3 069</b>
<b>1937</b>	<b>64</b>	<b>6 417</b>	<b>1 508</b>	<b>2 787</b>
<b>1938</b>	<b>67</b>	<b>6 092</b>	<b>1 406</b>	<b>2 601</b>

## Annexe 2 Évolution de la contribution des adhérents de l'AFLTAI

<b>Années</b>	<b>Contribution des entreprises adhérentes (% des salaires versés)</b>
<b>1920</b>	<b>2,00</b>
<b>1921</b>	<b>1,50</b>
<b>1922</b>	<b>1,00</b>
<b>1923</b>	<b>1,75</b>
<b>1924</b>	<b>2,00</b>
<b>1925</b>	<b>?</b>
<b>1926</b>	<b>2,20</b>
<b>1927</b>	<b>2,15</b>
<b>1928</b>	<b>2,80</b>
<b>1929</b>	<b>2,30</b>
<b>1930</b>	<b>2,20</b>

## Annexe 3. Barème prévu pour les adhérents de la C.A.F.L.R. en février 1920

<b>Nombre d'enfants</b>	<b>Allocation</b>
<b>1</b>	<b>15 F</b>
<b>2</b>	<b>20 F</b>
<b>3</b>	<b>70 F</b>
<b>4 et +</b>	<b>30 F par enfant sup.</b>

Annexe 4. Barème de quelques groupes de la CAF de Lyon et de la région  
(travailleurs français, 1927)

<b>Nombre d'enfants &lt;13 ans</b>	<b><i>Industries métallurgiques et connexes ; industries diverses Lyon; industries diverses hors Lyon ; soieries ; matières textiles; automobiles ; fabricants de lampes électriques ; industriels de Neuville-sur-Saône.</i></b>	<b><i>Orfèvrerie et Bijouterie; Industries du vêtement</i></b>	<b><i>BTP ; fers et métaux.</i></b>
<b>1</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>20</b>
<b>2</b>	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>45</b>
<b>3</b>	<b>105</b>	<b>75</b>	<b>75</b>
<b>4</b>	<b>180</b>	<b>120</b>	<b>105</b>
<b>5</b>	<b>250</b>	<b>175</b>	<b>135</b>
<b>6</b>	<b>330</b>	<b>240</b>	<b>165</b>
<b>7</b>	<b>420</b>	<b>315</b>	<b>195</b>
<b>8</b>	<b>500</b>	<b>400</b>	<b>225</b>

Pierre VERNUS  
maître de conférences en histoire contemporaine  
Université Lumière Lyon 2  
Laboratoire de recherche historique en Rhône-Alpes  
[pierre.vernus@ish-lyon.cnrs.fr](mailto:pierre.vernus@ish-lyon.cnrs.fr)

# Annexe



EXPOSITION UNIVERSELLE LYON 1894  
HORS CONCOURS  
MEMBRE DU JURY  
  
GRAND PRIX  
Exposition Int'l d'Electricité Marseille 1908

**Chaudières à Vapeur**  
de toutes dimensions

**CHAUDIÈRES MULTI-TUBULAIRES**  
Inexpensibles brevets S.C.G.C.  
14 ans d'expérience pour installation libre des tubes  
etc. Rendement supérieur, Perfectionnement important

**APPAREILS À DÉGASSER**  
CHAUDRONNERIE-CUIVRE

**CHAUFFAGES MODERNES**  
par le Vapeur à basse pression  
TUYAUX À AILETTES EN ACIER  
Brevets S.C.G.C.

**CONDUITES D'EAU**  
toutes pressions pour forces hydrauliques  
depuis 1000 pour plus de 150 000 litres à la minute

**Plats & Charpentes en fer**

**INDUSTRIE CUIVRE & BRONZE**  
ROBINETTERIE GÉNÉRALE  
pour Eau & Vapeur

**POTERIE TUBULAIRES**  
POUR TRAMWAYS ÉLECTRIQUES  
concessions pour transport d'énergie électrique  
Brevets S.C.G.C.

**Entreprise de Foaçage**  
PAR L'AIR COMPRIMÉ

**Usine Économique pour brûler les menus**  
d'Anthracite (brevets S.C.G.C.)

**CONCESSIONNAIRES DE**  
Appareil automatique "MATADOR"  
pour retour direct aux chaudières de  
toutes les eaux de condensation (brevets S.C.G.C.)

**SINOVA**  
Les offres de tout caractère de  
Industrie de SINOVA ont été déposées  
chez M. CHAMPAGNE & Co  
Rue de la Gare à Grenoble.

# CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHAUDRONNERIE

## Régis Joya

GRENOBLE, le 26 Octobre 1916. (1)

Teleph { 0 10  
5 43

Adresse Télégraphique  
JOYA-GRENOBLE

Mon Cher Ami,

Ainsi que je l'ai promis aux Membres du Conseil d'Usine, aux réunions des 12 et 25 Octobre, afin de vous aider à supporter les charges actuelles et pour vous permettre de participer le plus largement possible au Deuxième Emprunt de Guerre, j'ai pris les décisions suivantes :

### I<sup>er</sup> - AIDE IMMEDIATE

Samedi, 28 Octobre, je distribuerai à tout le PERSONNEL OUVRIER de l'usine une certaine somme divisée en 1 500 parts environ de 20 francs chacune.

Les ouvriers toucheront :

Une part pour chaque 1000 francs de salaire reçu depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1915.

Les anciens ouvriers travaillant à l'usine au moment de la Mobilisation recevront en supplément :

Autant de parts qu'ils auront de fois 5 années de présence ininterrompue dans l'usine ;

Et une part pour chaque enfant vivant ayant moins de 13 ans révolus à ce jour.

### II<sup>er</sup> - FACILITES ACCORDEES POUR QUE TOUS LES OUVRIERS SOUSCRIVENT AU DEUXIEME EMPRUNT

Pour permettre à tout mon personnel, Employés et Ouvriers, de souscrire à l'emprunt dans la plus large mesure possible, je vous accorderai plusieurs facilités que je résume comme suit :

Jusqu'à concurrence de 3 titres donnant 5 francs

de rente par an, pour chaque titre, je prendrai à ma charge le versement de 3 francs pour vous.

Vous savez qu'on peut souscrire de deux façons différentes : soit en payant immédiatement le montant du titre: 87 fr. 50 soit en ne versant que 15 fr. et en libérant le reste en 3 autres termes.

Dans le premier cas, c'est-à-dire si vous désirez payer complètement les titres en souscrivant :

Pour les trois premiers titres produisant chacun 5 francs de rente, par an vous n'aurez à verser que 84 fr. 50 par titre.

Dans le deuxième cas, c'est-à-dire si vous désirez ne payer les titres que progressivement :

Pour les trois premiers titres, vous ne verserez que 12 fr. par titre.

Je ferai l'avance pour vous du complément et à chaque quinzaine à partir du 14 Novembre prochain, je vous rendrai 5 francs par titre souscrit jusqu'à remboursement de la somme que j'aurai avancée.

Je garderai les titres jusqu'à complet paiement et vous les rendrai avec leurs coupons attachés.

Je vous invite donc à souscrire à cet Emprunt et dans ce but la Caisse sera ouverte dimanche matin, 29 Octobre, de 8 h. à 11 h. 1/2.

En cas de départ de l'usine, le solde restant à payer sera retenu sur le montant du salaire dû à ce moment ; si le salaire est insuffisant vous aurez le droit, soit de verser le complément pour retirer le ou les titres, soit au contraire de demander le remboursement des sommes réellement payées par vous à valoir sur chaque titre.

En cas de décès les conditions de remboursement seront les mêmes pour les héritiers.

Malgré la cherté de la vie, je vous demande avec instance de faire tout votre possible pour souscrire au nouvel emprunt de guerre. De son succès dépend en grande partie la durée des hostilités.

### III: - AIDE FUTURE

A partir du 1<sup>er</sup> Novembre prochain, et cela tant que dureront les hostilités, j'accorderai une bonification à tous les chefs de famille ayant présentement ici à leur charge des enfants de moins de 13 ans révolus.

La somme attribuée sera de 0 fr. 20 par jour et par enfant. Elle sera versée le dernier jour de chaque mois, à la sortie du soir (quel que soit le jour de la semaine). Si cependant ce jour-là était un dimanche ou un jour férié, le versement aurait lieu la veille.

J'espère que ces décisions vous seront agréables à apprendre.

Je saisis cette occasion pour vous dire que votre dévouement et votre bonne volonté m'ont vivement touché et m'ont permis d'entreprendre, pour la DÉFENSE NATIONALE, de nombreux travaux que nous avons tous conduits à bonne fin. La réputation de la Maison s'en est encore accrue et si mes prévisions de réglemens se réalisent, j'espère bien, ainsi que je l'ai dit aux Membres du Conseil d'Usine, qu'à la fin des hostilités je pourrai renouveler mon geste de samedi prochain.

Je compte plus que jamais sur votre activité, comme vous pouvez compter sur ma meilleure bonne volonté pour vous aider à supporter vos charges.

Cordiales salutations,



